

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente,
des Relations internationales, des Affaires générales,
du Règlement et du Contrôle des communications des
membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

25 MARS 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 25 MARS 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Réforme du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française et exclusion du secteur de la créativité et des arts en amateur»	4
1.2	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Simplification administrative dans le secteur culturel»	6
1.3	Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Lutte contre les pressions et amélioration de la gouvernance»	6
1.4	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Point sur le financement des centres culturels»	9
1.5	Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Ajustement du budget 2025»	9
1.6	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Fresques scolaires»	13
1.7	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Médiathèque Nouvelle» ...	14
1.8	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Révision du décret du 10 mai 1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics»	15
1.9	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Organisation 2025 de “La langue française en fête”»	17
1.10	Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Plus de 1 150 personnalités du monde du cinéma belge s'insurgent contre “des visions tronquées du fonctionnement du cinéma belge”»	19
1.11	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan de la Foire du livre de Bruxelles»	22
1.12	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Baisse de la programmation culturelle dans les lieux de diffusion?»	25
1.13	Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre»	27

1.14	Question de Mme Geneviève Lazon, intitulée «Parcours législatif du projet d'arrêté d'exécution du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre».....	27
1.15	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Semaine de la musique belge – édition 2025».....	30
1.16	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Annonce du retrait de la République démocratique du Congo de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)»	32
1.17	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Programmation du Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) à Paris»	34
1.18	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Voie vers le prochain cadre financier pluriannuel»	36
1.19	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et la Belgique: impact sur les relations et les projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles?».....	38
1.20	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «État des relations diplomatiques entre le Rwanda et la Belgique».....	38
1.21	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Publication d'une lettre ouverte sur la situation à Gaza signée par plus de 6 700 membres de la communauté académique belge».....	41
1.22	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Conséquences pour le monde associatif de la réduction de la déduction fiscale sur les dons»	45
1.23	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «La charte associative: quelle mise en œuvre?».....	45
2	Ordres des travaux	48

Présidence de M. Bruno Lefèbvre, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

(M. Gaëtan Van Goidsenhoven, vice-président, prend la présidence)

1 Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Réforme du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française et exclusion du secteur de la créativité et des arts en amateur»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Des défenseurs des pratiques artistiques en amateur m’ont interpellé à propos de la réforme en cours du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française. Selon les informations dont ils disposent, ils seraient exclus du dispositif en projet. Ils s’inquiètent fortement des conséquences de cette décision, tant pour la pérennité des associations concernées que pour le maillage culturel et la cohérence de l’offre.

Madame la Ministre-Présidente, votre cabinet aurait annoncé l’adoption d’un second décret spécifique à ce secteur, mais sans garantie de moyens et avec le risque d’une complexification administrative pour des petites structures qui devraient jongler entre plusieurs législations.

Confirmez-vous ce projet de réforme? Repose-t-il sur une évaluation du décret du 16 mai 2024? Le cas échéant, comment et quand cette évaluation a-t-elle été menée? Quelles en sont les conclusions?

Si le décret était scindé, en irait-il de même pour l’enveloppe budgétaire? Quel montant sera-t-il alloué au secteur amateur? Ce montant correspondra-t-il à celui alloué ces dernières années aux opérateurs ou sera-t-il revu à la baisse? Comment garantirez-vous la pérennité du financement des secteurs amateurs et professionnels?

Enfin, quelle dynamique de concertation envisagez-vous de créer dans le cadre de cette réforme? Quels sont vos objectifs politiques vis-à-vis du soutien à la structuration et au développement du secteur amateur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Mes décisions s’appuient sur des faits, des données solides et une

analyse rigoureuse. Comme je le rappelle souvent, la concertation reste pour moi une priorité. Nous avons d'ailleurs reçu les responsables d'Incidence, la fédération de la créativité et des arts en amateur.

L'entrée en vigueur du décret du 16 mai 2024 a été reportée à la fin de l'année dernière à la demande du secteur. J'ai pris l'engagement de laisser le temps aux chambres de concertation et au Conseil supérieur de la culture (CSC) d'émettre un avis sur la future version du décret. En mars, des présentations conjointes réunissant des membres de mon cabinet et de mon administration ont été organisées au sein des chambres de concertation concernées, à savoir la Chambre de concertation des arts vivants, la Chambre de concertation des patrimoines culturels, la Chambre de concertation des arts plastiques, la Chambre de concertation des musiques et la Chambre de concertation de l'action culturelle et territoriale. Ces présentations se poursuivront au début du mois d'avril au sein du Conseil de l'éducation culturelle et artistique (CECA).

Lors de la première présentation du texte durant la législature précédente, des arguments ont été avancés pour et contre le maintien des deux circuits de diffusion dans un seul et même texte. Il n'a jamais été question d'exclure la diffusion des pratiques en amateur. Il s'agit, bien au contraire, de leur construire un cadre adapté avec un budget dédié, qu'il soit intégré ou non au décret. Dans un souci d'efficacité, et sans anticiper les avis attendus en avril, j'ai demandé à mes services d'examiner la possibilité de créer des dispositifs et des financements distincts pour la diffusion professionnelle et la diffusion en amateur. L'objectif est de déterminer s'il est préférable de regrouper ces mesures dans un seul décret ou d'opter pour deux textes distincts. Dès réception des avis des chambres de concertation, du CSC et du CECA, je proposerai une version actualisée du décret au gouvernement. L'ambition est que le Parlement examine le projet de décret au plus tard à la rentrée des parlementaires 2025-2026 et que ce dernier entre en vigueur en janvier 2026.

Les pratiques en amateur jouent un rôle fondamental dans la vie culturelle. Elles forment un terreau d'expression, de transmission et de passion. Il est donc primordial de leur garantir un cadre structurant et des moyens adaptés, sans les opposer à la diffusion professionnelle, qui nécessite un encadrement spécifique en termes de statuts et de barèmes salariaux. Ce dossier est traité avec pragmatisme et méthode, dans le respect des attentes des acteurs concernés.

M. Bruno Lefèvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je suis plutôt rassuré de savoir que vous souhaitez construire un cadre adapté doté d'un budget dédié pour le secteur amateur. Il serait toutefois intéressant de connaître les moyens qui seront alloués au secteur amateur. Il ne faudrait pas que ce budget diminue de 10 %, 20 % ou 30 %, comme nous pourrions le craindre. J'espère que vous y serez attentive.

(M. Bruno Lefèvre, président, reprend la présidence)

1.2 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Simplification administrative dans le secteur culturel»

1.3 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Lutte contre les pressions et amélioration de la gouvernance»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors d’une récente rencontre avec les opérateurs du secteur culturel, vous avez énoncé plusieurs de vos priorités relatives à la politique culturelle. J’aimerais vous entendre aujourd’hui sur l’une d’entre elles: la simplification administrative.

Ce projet est essentiel, tant pour les artistes que pour les associations et institutions culturelles. Malgré les efforts importants fournis par les administrations, ces opérateurs doivent encore trop souvent se débattre avec des formulaires de demande, des justificatifs de subventions ou des outils complexes. Nous sommes tous d’accord sur la nécessité d’une simplification administrative, mais sa mise en œuvre n’est pas aisée.

Quels sont, concrètement, les projets phares que vous comptez mener dans cette optique de simplification administrative? Quels sont les secteurs et types de démarche concernés? Quels sont le calendrier et la méthode de travail retenus? Sur quelle base avez-vous choisi ces projets prioritaires?

Mme Clémentine Barzin (MR). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) insiste sur l’importance de la liberté artistique, indiquant que celle-ci «doit notamment être défendue aujourd’hui contre les pressions militantes, idéologiques et même politiques prétendant s’immiscer dans le processus de création, de diffusion et de gestion. Elle implique aussi de lutter contre la censure et, pire, l’autocensure en restaurant un climat de confiance propice à la liberté de création». Concernant la liberté associative, la DPC s’engage, envers les opérateurs culturels, «à simplifier les relations administratives. Les pouvoirs publics doivent contribuer à dynamiser la création et le développement culturel, sans s’immiscer dans les pratiques et esthétiques artistiques et sans se substituer aux secteurs et aux opérateurs».

Selon la DPC toujours, le gouvernement entend aussi, pour assurer l’exercice de la liberté artistique, améliorer la gouvernance des commissions et conseils, notamment à travers: la révision des critères d’attribution des subventions, en valorisant la médiation culturelle favorisant le développement des publics; la transparence et la publicité des procédures et des avis; une gestion visant à mettre fin aux conflits d’intérêts et nécessitant, le cas échéant, la révision de la composition des instances; une évaluation et, si nécessaire, une adaptation des voies de recours. Le gouvernement veillera à finaliser les contrats-programmes en appliquant une juste proportionnalité des montants octroyés et des exigences du

décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»).

Madame la Ministre-Présidente, le gouvernement a-t-il pris de premières mesures pour lutter contre les pressions idéologiques ou militantes pouvant affecter la liberté artistique et mener à l'autocensure? Y a-t-il d'ores et déjà des avancées dans la simplification des relations administratives? Quels sont les premiers objectifs dans l'amélioration de la gouvernance des commissions et conseils? Avez-vous établi un calendrier des réformes? L'objectif de ces réformes est de soutenir la liberté artistique, de lutter contre la politisation de la gouvernance culturelle et de mettre un terme à l'opacité dans la prise de décisions.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Mesdames les Députées, je suis ravie d'avoir l'opportunité de discuter aujourd'hui avec vous de cette thématique majeure qui touche au fonctionnement même de notre politique culturelle. La culture est un pilier essentiel de notre société, je ne le répéterai jamais assez.

Garantir un cadre clair, efficace et respectueux des opérateurs est une priorité du gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé plusieurs chantiers visant à améliorer la bonne gouvernance et la liberté artistique, à renforcer l'autonomie associative et à simplifier les démarches administratives. Je citerai à titre d'exemple le groupe de travail composé de douze opérateurs culturels qui travaille actuellement sur les auto-évaluations des contrats-programmes ou encore la récente demande d'avis aux chambres concernées et au Conseil supérieur de la culture (CSC) sur la note d'orientation du gouvernement concernant la simplification administrative. Ces questionnements et ces chantiers ne sont pas uniquement techniques, car ils ont des conséquences directes sur la vitalité et la diversité de notre paysage culturel.

La liberté artistique est garantie à plusieurs niveaux depuis plusieurs années. Je ne citerai pas tous les décrets. Certains encadrent les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le décret «Arts de la scène», et veillent à garantir cette liberté dans le respect des droits fondamentaux. D'autres dispositifs sont activés dans le suivi quotidien des opérateurs ou lorsqu'une situation soulève des interrogations. Je pense ici au travail mené par les agents du Service général de l'inspection de la culture (SGIC). Mon rôle est d'assurer le respect du cadre existant.

La liberté associative repose sur un lien de confiance renforcé avec les opérateurs financés ainsi que sur la distinction claire entre les rôles d'opérateur et de régulateur. Comme vous l'avez justement souligné en citant la DPC, Madame Barzin, cette confiance passe aussi par la simplification administrative qui vise à alléger les démarches et à offrir plus de souplesse aux opérateurs culturels, tout en assurant le respect d'un cadre légitimé par l'octroi de moyens publics.

Le gouvernement a fait de la simplification administrative une de ses priorités. Les présidents des partis de la majorité ont lancé la plateforme www.simplifications.be; ce chantier est l'une des pierres angulaires de la mise en œuvre de la DPC.

Dans la continuité de ces engagements, la ministre Galant a présenté au gouvernement, en novembre, une note stratégique sur la simplification administrative fondée entre autres sur les principes de la confiance et du «*only once*». Cette note a été transmise au CSC et aux chambres de concertation afin de mener une consultation approfondie; nous attendons leurs retours pour affiner les priorités et établir une feuille de route claire. C'est un travail de longue haleine. Dans le même temps, les directions des services du gouvernement ont entamé leur réflexion et nous feront parvenir des recommandations dans les semaines et mois à venir. Je souhaite que ces constats et propositions soient confrontés au point de vue des acteurs du secteur.

Le type de démarche qui fera l'objet d'une analyse sous l'angle de la simplification dépendra des acteurs et opérateurs concernés. Cela étant, je peux déjà vous assurer que cette simplification visera tous les secteurs culturels qui composent l'Administration générale de la culture (AGC) et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je donnerai un exemple. Actuellement, les opérateurs doivent rendre leur rapport d'activités au mois de mai. Or, ils organisent leurs assemblées générales en juin. Il serait donc plus judicieux de fixer la remise des rapports à une date postérieure aux assemblées générales, afin d'éviter aux opérateurs une surcharge de travail.

Concernant l'amélioration de la gouvernance, l'AGC travaille à des propositions de modification du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance»). Les objectifs fixés dans le décret nous paraissent toujours essentiels: diversité culturelle, transparence, qualité, expertise, excellence et participation des acteurs à la gouvernance. Notre volonté est de proposer, à la fin de l'année 2025, une évolution de cette gouvernance culturelle, en rendant les organes consultatifs plus efficaces et mieux adaptés aux réalités du secteur sans dévier des objectifs du dispositif. Nous apporterons des propositions concrètes pour faire évoluer les choses.

Mme Isabella Greco (PS). – Des efforts sont donc déjà fournis et des concertations voient le jour. Les services nous transmettront bientôt des recommandations. Néanmoins, il semble prématuré de fixer des échéances.

Le temps que prennent les agents et les agentes des opérateurs pour exécuter ces tâches administratives est du temps qu'ils pourraient passer à travailler avec la population pour créer des projets. C'est du temps perdu.

Dès lors que les subventions seront certainement revues à la baisse en raison de l'austérité annoncée et assumée, il est d'autant plus important de procéder avec

efficacité. En effet, des opérateurs m'ont déjà confié qu'ils ont dû engager du personnel uniquement pour s'occuper des démarches administratives. Il faut mettre un terme à cette bureaucratie inefficace, qui n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Les chantiers entamés concernent notamment l'évaluation des contrats-programmes. Un groupe de travail a été créé à cet effet.

Le décret «Nouvelle gouvernance» sera adapté à la fin de cette année. À ce sujet, il conviendra d'insister sur la nécessaire garantie d'ouverture, de diversité et de transparence.

1.4 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Point sur le financement des centres culturels»

1.5 Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Ajustement du budget 2025»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Fadila Laanan (PS). – Le 12 mars dernier, Madame la Ministre-Présidente, vous avez annoncé le renouvellement de la reconnaissance de 36 centres culturels, ainsi que la reconnaissance de deux nouveaux centres. En tant que Bruxelloise, je souhaite souligner que les deux centres nouvellement reconnus sont situés dans notre Région. Je suis ravie que le Centre culturel d'Uccle et le W:Hall de Woluwe-Saint-Pierre aient obtenu une reconnaissance.

Votre communication me donne l'occasion d'aborder la situation du secteur. Quelles sont vos décisions récentes et leurs suites? Parmi les demandes de renouvellement, certains dossiers ont-ils été refusés, conduisant à des retraits d'agrément? Si oui, lesquels? Parmi les 36 centres ayant obtenu un renouvellement, certains ont-ils bénéficié d'une montée de catégorie? *A contrario*, des demandes de montée de catégorie ont-elles été refusées? Parmi les nouvelles demandes de reconnaissance, certaines ont-elles fait l'objet d'un refus? Si oui, lesquelles? En outre, qu'en est-il des dossiers qui devraient vous parvenir dans les années à venir? Combien de ces dossiers attendez-vous? Pourrez-vous dégager de nouveaux moyens?

Plus globalement, les centres culturels attendent une vraie revalorisation, que ce soit à travers le renforcement du financement de l'emploi ou la mise à disposition des moyens nécessaires au plein déploiement des actions complémentaires prévues par le décret. La réponse que vous semblez leur donner, si j'en crois la presse, a au moins le mérite de la franchise, puisque vous ne leur auriez clairement pas offert de perspectives à court terme ou à moyen terme. Vous n'avez pas besoin de me réexpliquer que le contexte budgétaire est difficile; vous l'avez déjà fait

suffisamment. Cependant, le contexte est aussi difficile pour les opérateurs, en l'occurrence les centres culturels.

Comment les représentants du secteur présents à la rencontre organisée il y a quinze jours ont-ils perçu vos annonces? Pensez-vous tenable de vous limiter durant toute la législature à des chantiers non budgétaires pour améliorer les conditions dans lesquelles les centres culturels mènent leurs projets?

Ma collègue Isabella Greco vous a déjà interrogée à propos des conséquences du Plan «Oxygène». Plus largement, les pouvoirs locaux sont déjà mis sous pression financièrement et ont de plus en plus de mal à remplir leurs obligations de financement. Dès lors, travaillez-vous à des scénarios qui permettraient de pallier des défections dans le financement des centres culturels pour éviter que ces acteurs clés de nos politiques culturelles s'effondrent ou voient leurs capacités d'action entravées, ce qui mettrait en péril tout notre système?

Enfin, l'évaluation du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels est prévue en 2027. Nous y serons vite et le travail doit se préparer en amont pour déboucher sur une méthode solide et concertée. Quel est votre calendrier de travail? L'évaluation portera-t-elle sur les modalités de financement?

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, lors de votre intervention récente auprès des représentants des centres culturels, vous avez évoqué le cadre budgétaire pour 2025, en particulier la gestion des finances publiques dans un contexte de déficit structurel. Vous avez rappelé qu'aucune coupe n'a cependant eu lieu dans les politiques culturelles en 2025: les montants existants ont été indexés et quelques projets ou dispositifs ont même bénéficié de petites augmentations, comme le soutien aux lettres et au livre.

Vous avez également souligné la reconduction de la reconnaissance de 36 centres culturels et l'ajout de deux nouveaux centres, à Woluwe-Saint-Pierre et à Uccle. C'est une excellente nouvelle qui témoigne de votre volonté de soutenir le secteur culturel au plus près des citoyens et malgré les contraintes budgétaires. Vous avez précisé que des adaptations budgétaires sont à prévoir en avril, lors de l'ajustement du budget de 2025.

Je me réjouis de la reconduction de reconnaissance de 36 centres culturels et de l'ajout de deux nouvelles reconnaissances. Quel est le montant total alloué aux centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles priorités défendrez-vous lors de l'ajustement budgétaire de 2025? Le conclave budgétaire est-il bien prévu en avril? Dans ce contexte budgétaire contraint, quels axes de travail prioritaires ont-ils été identifiés pour optimiser l'organisation et la gestion des ressources dans le secteur culturel?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Pour les centres culturels, le 12 mars a marqué l'annonce officielle des

reconnaisances pour la période 2025-2029. Les subventions de fonctionnement allouées aux 121 opérateurs reconnus s'élèvent en 2025, après indexation et sur la base de l'indice santé de janvier 2025, à 32 millions d'euros hors subventions du secteur non marchand, dont 9,982 millions d'euros destinés aux nouvelles reconnaissances pour la période 2025-2029.

Pour cette même période, deux nouvelles demandes de reconnaissance en action culturelle générale ont été soutenues, celles des centres d'Uccle et de Woluwe-Saint-Pierre. Je rappelle que le secteur des centres culturels ne fonctionne pas selon un système de catégories. Il y a des types d'action comme l'action culturelle générale, commune à l'ensemble des acteurs, et des actions culturelles spécialisées. Il n'y a donc pas de montée de catégorie possible.

Nous avons reconnu 36 demandes de renouvellement en action culturelle générale. En ce qui concerne les demandes en action culturelle spécialisée, seules trois d'entre elles n'ont pas été reconduites, car elles ne remplissaient pas les conditions requises. Il s'agit des centres culturels de Dinant, de Perwez et de Quaregnon. Les nouvelles demandes en action culturelle spécialisée n'ont pas pu être financées, comme annoncé le 12 mars, faute de moyens budgétaires.

Par ailleurs, nous avons aussi soutenu des projets misant sur la mutualisation des ressources afin d'amplifier l'impact des initiatives et de renforcer le maillage culturel entre opérateurs. Cette approche permet d'aligner les financements de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec ceux des pouvoirs locaux et, ainsi, d'optimiser l'usage des deniers publics.

Pour la période 2026-2030, nous comptons sur 44 demandes de renouvellement et une nouvelle demande en action culturelle générale. Pour répondre à votre question sur les besoins des centres culturels, Madame Laanan, je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà communiqué au secteur avec beaucoup de franchise. Nous sommes toutes et tous conscients de la situation budgétaire à laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée. L'avenir sera sans aucun doute lié à l'évaluation du secteur, à la simplification et à la mutualisation.

Je ne vais pas m'exprimer au nom des directions des centres culturels. Chaque opérateur culturel est confronté à des défis spécifiques et ressentira différemment les effets du contexte économique. Cela étant dit, les quelques échanges que j'ai eus avec des directrices et directeurs, le mercredi 12 mars, m'amènent à dire que le défi commun à tous sera le maintien de projets culturels de qualité pour garantir les droits culturels de toutes et tous et pour répondre aux attentes des publics. La situation est inévitablement inquiétante. Il va falloir faire preuve de créativité et de coopération, mutualiser les moyens et travailler ensemble pour surmonter les difficultés. La priorité sera donnée aux dispositifs encourageant la coopération entre centres culturels ainsi qu'à ceux visant le développement d'une action culturelle sur un territoire plus vaste.

Mon cabinet et l'Administration générale de la culture (AGC), en concertation avec les fédérations, doivent encore amorcer l'évaluation du décret. Elle est toutefois bien prévue en 2027. Les fédérations représentatives du secteur nous ont déjà transmis leurs priorités et une réunion de concertation avec l'ensemble des parties prenantes aura lieu d'ici la fin de 2025. La première étape sera de définir quels seraient les questions prioritaires et les champs couverts par l'évaluation. L'un des aspects de cette évaluation concernera très certainement le mécanisme de financement du secteur.

Quant au Plan «Oxygène» et à son impact sur la culture, j'ai demandé à mon cabinet de contacter le cabinet du ministre-président wallon, chargé du budget. Nos équipes poursuivent le travail et discutent avec les partenaires locaux pour appréhender les réalités propres aux trois communes concernées. Notre objectif est d'identifier les solutions les plus adaptées pour atténuer l'incidence de ces mesures et garantir la pérennité des politiques culturelles.

Pour ce qui est des besoins budgétaires dans le secteur de la culture, mon engagement a toujours été clair: garantir la pérennité des aides octroyées afin de permettre au secteur culturel de bénéficier d'une plus grande capacité d'anticipation, notamment grâce au soutien pluriannuel instauré en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans cette logique, tous les budgets qui devaient, conformément au décret, être indexés en 2025 l'ont été.

Par ailleurs, le gouvernement mène actuellement une réflexion sur la pérennisation des subventions facultatives, notamment celles qui émanent du fonds de la Loterie nationale, dans l'optique de réduire la dépendance des associations aux financements facultatifs annuels, qui fragilise la dynamique de ces structures et leur capacité de rétention, entre autres, de leur personnel. Ce dossier est toujours en cours.

Mme Fadila Laanan (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour votre réponse très détaillée. Entre-temps, une chose est sûre: la situation devient très compliquée pour les opérateurs lorsque les budgets ne sont pas augmentés, même si on connaît la situation financière de notre Fédération. Les obligations des opérateurs demeurent en effet les mêmes, tout comme les exigences de qualité. On leur demande de mettre sur pied des projets qui seront évalués par le ministère. La tâche est en fait très compliquée.

Par conséquent, vous devrez vous montrer magnanime et faire preuve d'indulgence à l'égard des opérateurs, parce qu'il est très compliqué pour eux, d'une part, de respecter les obligations imposées par notre Fédération et de constater que les moyens n'augmentent pas et, d'autre part, d'assister à une augmentation du nombre de projets, ce qui permet tout de même aux artistes de travailler et de rendre leurs œuvres visibles. J'attendrai l'évaluation et j'espère que vous trouverez une solution parce que les opérateurs et les centres culturels tirent le diable par la queue.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour votre réponse très complète. Je salue votre engagement et votre franchise en faveur du secteur culturel, tout comme la reconduction de la reconnaissance des centres culturels et l’ajout de deux nouvelles structures à Woluwe-Saint-Pierre et Uccle. Il me semble également important d’aboutir à une réelle simplification administrative. Elle permettra en effet aux opérateurs culturels de se consacrer pleinement à leurs missions.

D’ailleurs, vous avez insisté sur cette dimension et je vous en remercie. Malgré la situation budgétaire difficile de notre Fédération, je salue également le fait que tous les budgets culturels devant être indexés l’ont été et que plus aucune coupe n’a été réalisée dans le budget initial de 2025. Enfin, je serai attentive aux choix qui seront posés lors de l’ajustement budgétaire à venir pour préserver la vitalité du secteur culturel.

1.6 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Fresques scolaires»

M. Charles Gardier (MR). – Voici plus d’un an, deux ASBL hamoiriennes actives dans l’éducation permanente liée à l’art, la culture et l’environnement se sont associées pour proposer de réaliser, dans des écoles et avec la participation des élèves, des fresques qui colorent les cours de récréation. Dans le cadre de ce projet multidisciplinaire mêlant art, nature et géométrie, les associations organisent trois séances dans les classes et invitent les enfants à créer, imaginer, dessiner des motifs stylisés sur la base de la faune et de la flore de chez nous.

Madame la Ministre-Présidente, des projets similaires permettraient à des artistes de s’exprimer, mais aussi à des élèves de s’ouvrir à l’art sous différentes formes. De telles initiatives à grande échelle sont-elles envisageables en Fédération Wallonie-Bruxelles? Existe-t-il une réflexion allant dans ce sens? Avez-vous déjà pris contact avec la ministre de l’Éducation pour imaginer des projets comparables?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Un cadre existe déjà depuis plusieurs années pour soutenir les initiatives de ce type en milieu scolaire, notamment au travers du parcours d’éducation culturelle et artistique (PECA). En effet, une partie du budget du PECA est dédiée à l’innovation et à l’expérimentation, ce qui permet d’adapter les projets aux besoins du terrain sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le service de pilotage du PECA lance des projets pilotes sur des cycles de deux ans favorisant l’émergence de nouvelles pratiques pédagogiques et artistiques. Les appels à candidatures pour les projets 2025-2027 viennent d’être lancés et sont tous accessibles sur www.peca.be. Parmi eux, l’appel à projets «Ariane 2.0» vise particulièrement à favoriser la transversalité entre les contenus en

établissant des liens avec les référentiels de l'enseignement obligatoire. Ce dispositif cible notamment les domaines des sciences et des mathématiques, ouvrant ainsi la porte à des projets multiples, comme les fresques colorées à motifs géométriques.

L'objectif est de développer chez les jeunes une compréhension approfondie et nuancée du monde tout en cultivant leur curiosité et leur esprit critique, et ce, à travers une grande diversité d'expressions artistiques. L'appel à projets «Ariane 2.0» est ouvert aux intervenants culturels constitués en personne morale – les ASBL et les centres culturels – et en personnes physiques – les artistes. Les acteurs culturels et les artistes souhaitant proposer un projet peuvent soumettre leur candidature jusqu'au 27 avril sur la plateforme SUBside. Un webinaire d'informations et toutes les modalités pratiques sont disponibles en ligne.

M. Charles Gardier (MR). – L'occasion était belle de mettre en avant les initiatives de ce type et d'envisager le lancement régulier de projets similaires dans d'autres endroits grâce aux possibilités qu'offre le PECA.

1.7 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Médiathèque Nouvelle»

M. Charles Gardier (MR). – L'ASBL La Médiathèque Nouvelle a été durement touchée par la numérisation de la culture. En 2022, elle a subi un plan social douloureux qui a inclus une réduction significative de ses effectifs et la fermeture de la plupart de ses centres de prêts. Depuis le 1^{er} janvier 2025, PointCulture a fait place à la Médiathèque Nouvelle.

Toutefois, il est peu aisé de se tenir informé des actualités de l'ASBL. Il faut fouiller sur le site web et la variété des initiatives ne facilite pas nécessairement la recherche. De plus, les événements et les associations auxquels l'ASBL se greffe, ainsi que ses partenariats, ne sont pas toujours mentionnés.

Qu'est-il possible de faire pour remédier à ce problème, Madame la Ministre-Présidente? Quelles pistes de réflexion explorez-vous à ce sujet? Dans la mesure où la Médiathèque Nouvelle a déjà été durement touchée par la numérisation, pareilles difficultés me paraissent particulièrement malheureuses.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les défis rencontrés par PointCulture dans le passé restent présents dans tous les esprits. C'est la raison pour laquelle les membres de cet organisme mettent en œuvre une série d'actions pour rendre visibles et compréhensibles leurs missions qui, depuis 2022, ont été redéfinies.

À cette date, l'ASBL a fait l'objet d'une restructuration: nouvelle direction, amélioration du fonctionnement, réorganisation du travail. Cette restructuration permet à La Médiathèque Nouvelle d'évoluer en phase avec les défis numériques et

les collaborations actuelles. Le changement de nom en 2025 s'inscrit dans cette même dynamique. Il vise, selon l'opérateur, à renforcer la visibilité de l'institution et à relancer son projet auprès des publics et des partenaires.

Deux constats principaux ont motivé cette décision. D'abord, le terme «Médiathèque» restait inscrit dans l'esprit des utilisateurs. Ensuite, la fermeture des centres de prêts rendait le nom «PointCulture» obsolète et inadapté aux nouvelles missions. L'équipe a donc travaillé à une nouvelle identité, en phase avec son repositionnement. Ce changement permet de visibiliser le nouveau projet et de consolider les liens avec les partenaires.

Les missions de la Médiathèque Nouvelle reposent désormais sur trois axes, définis dans son contrat-programme: la constitution et le développement d'une base de données constituée d'une collection de médias, avec une attention particulière portée aux artistes et aux productions de la Fédération Wallonie-Bruxelles; le soutien au réseau culturel, comme les centres culturels, les bibliothèques ou encore les centres d'expression et de créativité (CEC), afin de développer une politique axée sur le son et l'image; le développement d'un centre de ressources en éducation aux médias (EAM), en partenariat avec les acteurs culturels et associatifs, notamment au bénéfice des publics scolaires.

Le prêt direct de médias n'est donc plus la mission principale de cet organisme. Cette tâche est désormais assurée par le réseau de la lecture publique et constitue un service parmi d'autres.

Alors que la Médiathèque Nouvelle est en pleine redéfinition de ses missions et de sa communication, son année 2025 sera marquée par plusieurs initiatives en cours: la refonte du site internet afin d'améliorer l'accès aux informations; la mise à disposition d'un agenda en ligne recensant les différents événements; l'envoi régulier d'une lettre de diffusion; les publications sur Facebook et aussi sur Instagram, ce dernier réseau ayant permis de toucher 180 000 personnes par mois; la présence dans les médias BX1, Radio Campus Bruxelles et les collaborations régulières avec la RTBF, notamment pour l'émission «*Ça vient de la cave*» sur Musique3.

La Médiathèque Nouvelle, avec ses centaines de milliers de références, s'engage donc à réinventer ses missions de partage et d'accessibilité à la culture. Nous veillerons à ce que cette transformation se fasse de manière fluide et efficace.

1.8 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Révision du décret du 10 mai 1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics»

M. Olivier Maroy (MR). – Le décret du 10 mai 1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics dispose que les personnes de droit public qui construisent ou aménagent un bâtiment public à caractère durable sont tenues d'y intégrer une ou plusieurs œuvres d'art. Cette obligation concerne aussi

les personnes morales de droit privé qui construisent ou aménagent un bâtiment pour lequel elles obtiennent des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette obligation ne s'applique qu'aux travaux d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Une partie du budget des travaux doit alors être réservée et affectée à l'intégration d'une ou plusieurs œuvres d'art conçues pour le bâtiment. Le montant précis est établi sur la base d'un pourcentage du budget total des travaux. Le choix du ou des artistes chargés de réaliser les œuvres d'art est fait par le maître d'ouvrage et soumis à l'approbation de la Commission d'intégration des œuvres d'art (CIOA).

Cette politique a trois objectifs: permettre à la population de mieux connaître l'art, favoriser la création ou l'acquisition d'œuvres d'art et augmenter la diffusion des œuvres. Le décret a fêté ses quarante ans d'existence. Il mériterait d'être dépoussiéré, d'autant plus qu'il est probablement assez peu appliqué, notamment pour les bâtiments scolaires. La précédente ministre de la Culture avait annoncé qu'une révision du texte était en cours autour de quatre idées: la simplification de la désignation des artistes; la prise en compte de l'évolution des pratiques artistiques; l'extension du champ d'application du décret aux espaces publics; la révision des montants concernés. Ses intentions n'ont cependant pas été concrétisées.

Une révision de ce décret est-elle toujours au programme? Si oui, quels seraient les lignes de force, les modalités et le calendrier de cette révision? La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que le gouvernement s'engage, «lors de grands travaux structurants pour le redéploiement économique de la Wallonie, [à] consacrer x millièmes du budget à des fouilles archéologiques ou pour l'intégration d'œuvres d'art dans l'espace public». Des discussions avec le gouvernement régional ont-elles déjà été entamées?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Une réunion de travail entre mon cabinet et la Cellule «Architecture» de la Direction générale des infrastructures (DGI) a eu lieu il y a quelques semaines dans les locaux du gouvernement. La Cellule «Architecture» a présenté un état des lieux complets des développements des mesures résultant du décret du 10 mai 1984 depuis son entrée en vigueur. Aujourd'hui, tant l'administration que la Chambre de concertation des arts plastiques s'accordent sur la nécessité de revoir le contenu de ce décret, qui a plus de 40 ans et qui n'est plus aligné sur l'évolution des pratiques artistiques actuelles. Des travaux ont été commencés durant la législature précédente à cet effet. Ils n'ont pas encore abouti.

En raison des différentes réformes institutionnelles, les mesures du décret de 1984 sont aujourd'hui trop rarement respectées. Les différentes parties prenantes qui doivent appliquer ce décret le méconnaissent ou l'ont perdu de vue. Pourtant, les objectifs visés par celui-ci restent d'actualité et pertinents. En effet, la commande

publique est un levier de soutien et de visibilité en faveur de nos artistes et plasticiens. De plus, la rencontre des œuvres et du grand public permet de démocratiser la culture et de la rendre plus accessible. Enfin, l'intégration d'œuvres augmente la qualité de notre environnement. La réflexion est donc en cours. Pour l'instant, il est trop tôt pour répondre plus fermement et précisément à vos questions, Monsieur le Député.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je préfère voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide. Il faut toujours être optimiste. Vous reprenez le travail entamé par votre prédécesseure, ce dont je me réjouis. En effet, il faut toujours évaluer les décrets. Celui-ci a 40 ans. Visiblement, il n'est pas suffisamment appliqué. On peut faire beaucoup mieux, revoir les modalités et les montants. Je me réjouis de votre intention de le modifier. Je patienterai donc pour savoir dans quelle direction vous voulez aller. D'autres régions du monde nous montrent l'exemple. Au Québec, chaque bâtiment public compte des œuvres d'art. Cela permet de démocratiser la culture. Je suis sûr que d'autres collègues sont aussi attentifs à cette problématique. En nous unissant, nous aurons plus de poids pour faire avancer les choses.

1.9 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Organisation 2025 de “La langue française en fête”»

M. Grégory Chintinne (MR). – Du 15 au 23 mars 2025, la trentième édition de «La langue française en fête» s'est tenue dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette année, l'événement était consacré à la thématique de l'environnement, avec le slogan «Dis-moi dix mots pour la planète».

Madame la Ministre-Présidente, quels premiers éléments pouvez-vous fournir quant à son déroulement? Quels investissements structurels et pécuniaires la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle consentis dans ce cadre? Quels éléments prendrez-vous en compte pour la prochaine édition? À quelles adaptations nécessaires cette organisation peut-elle prétendre afin de stimuler l'intérêt pour cette magnifique langue qu'est le français? Par ailleurs, la journaliste Joëlle Scoriels a été désignée marraine de l'édition 2025. Ce choix repose-t-il sur des critères précis?

Des outils pédagogiques sont proposés durant cet événement dédié à la langue française ainsi que durant toute l'année. Ces outils incluent notamment: un «*Livret des dix mots*» proposant des définitions et des nouvelles rédigées par des auteurs francophones; un cahier de jeux; un «*Cahier pédagogique des dix mots*», offrant des pistes pédagogiques et des ressources littéraires afin de développer la créativité linguistique; un dépliant intitulé «*10 mots/10 défis d'écriture en... 10 minutes!*» pour stimuler l'écriture créative; une nouvelle édition de la brochure «*100 jeux de langue à l'école et ailleurs*»; une revue «*Philéas & Autobule*» pour les enfants philosophes; le magazine de l'éducation à l'environnement «*Symbioses*». Comment réalisez-vous des modifications et évolutions attractives de ce panel?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La trentième édition de «La langue française en fête» ayant débuté le 15 mars et pris fin ce dimanche 23 mars, il m'est impossible de fournir des données précises après si peu de temps. Je rappellerai tout de même que j'ai présenté le programme complet de cet événement lors de la réunion du 21 janvier 2025 de notre commission. Néanmoins, sur la base des premiers résultats, il semble que cette édition 2025 s'est très bien déroulée. Tous les voyants semblent au vert, qu'il s'agisse du taux de participation aux journées professionnelles des 13 et 14 mars, du taux de participation des élèves aux ateliers créatifs dans les écoles des Villes des Mots ou encore du taux de visionnage des capsules de présentation.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient l'opération «La langue française en fête» avec un apport financier de 70 000 euros, ainsi qu'un apport administratif et logistique. En effet, la Direction de la langue française supervise l'opération, alimente le site internet dédié, assure le subventionnement des opérateurs culturels partenaires, le défraiement des intervenants, l'élaboration du programme complet des activités, etc.

À ce stade, il serait prématuré de tirer des conclusions et d'extrapoler sur les adaptations nécessaires à apporter à la prochaine édition du dispositif. Néanmoins, l'administration veillera à améliorer la stratégie de mobilisation des écoles, du secteur associatif et des partenaires culturels autour de l'événement. De même, nous mettrons l'accent sur les partenariats noués avec d'autres acteurs culturels, tels que ceux conclus dans le cadre de la présente édition avec la Foire du livre et l'Association des éditeurs belges (ADEB). Ces partenariats permettent de mieux sensibiliser nos publics et de multiplier les canaux de communication promotionnels. Pour le surplus, mon administration procédera à une évaluation du dispositif avec ses partenaires dans le cadre d'une réunion visant à faire le bilan de l'opération.

Des critères relatifs aux prescrits légaux classiques ont été appliqués pour choisir Mme Scoriels comme marraine de l'édition 2025. De plus, le choix des parrains et marraines se fait principalement selon le rapport de ceux-ci à la langue française. L'idée est de proposer le parrainage à une personnalité publique reconnue dans son domaine de compétence pour son emploi et sa valorisation de la langue française.

Enfin, les outils pédagogiques développés dans le cadre de l'opération sont réinventés chaque année afin qu'ils coïncident avec le thème de chaque édition. Ce renouvellement vise à faire correspondre au mieux le dispositif avec les attentes et préoccupations du public scolaire francophone et avec les besoins pédagogiques des enseignants. Il s'agit d'un élément essentiel qui favorise un réel engouement pour le dispositif chez toutes les parties prenantes.

M. Grégory Chintinne (MR). – J’aurais dû attendre un peu plus longtemps pour obtenir des données précises. Toutefois, je retiens qu’il y a eu une belle participation du public, ce qui est rassurant, compte tenu de la thématique de cette année. Il serait possible de développer davantage la mobilisation des écoles, en particulier du point de vue de la visibilité. Du reste, le parrainage de Joëlle Scoriels, qui a d’énormes qualités, ne me pose aucun problème.

Je finirai sur une citation de Michel Serres: «Les langues sont un trésor et véhiculent autre chose que des mots.»

1.10 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Plus de 1 150 personnalités du monde du cinéma belge s’insurgent contre “des visions tronquées du fonctionnement du cinéma belge”»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Visiblement, le cinéma se bouge et a des revendications à faire valoir. J’estime qu’elles sont légitimes. Ce 12 mars 2025, le journal «*Le Soir*» a publié une carte blanche signée par plus de 1 150 personnalités de l’audiovisuel belge. Elles y dénoncent une vision réductrice du rôle de la culture et s’inquiètent d’une conception tronquée de son fonctionnement et des menaces qui pèsent sur son financement. Ces artistes expriment leurs craintes face à une remise en question du soutien public aux industries culturelles et créatives, en particulier dans le secteur du cinéma.

Cette crainte n’a pas été nourrie par vos propos, Madame la Ministre-Présidente, mais elle anime toutes les parties prenantes et les personnalités du paysage audiovisuel belge. Plus particulièrement, ce qui inquiète les autrices et auteurs de la carte blanche, c’est la démagogie des discours sur les prétendus dysfonctionnements de nos institutions culturelles et la multiplication de «discours simplificateurs, voire méprisants» sur le secteur de la culture. Pourtant, celui-ci est une vitrine reconnue de la créativité et du savoir-faire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ses derniers succès dans les grands festivals internationaux sont là pour en attester.

Les signataires rappellent combien le secteur travaille quotidiennement à améliorer son fonctionnement et son efficacité: «Le secteur travaille, comme il l’a toujours fait, au travers de la Chambre de concertation Cinéma, à améliorer constamment le fonctionnement des commissions. Il s’interroge notamment sur la manière de gérer la saturation de plus en plus importante à laquelle est confrontée la Commission Cinéma, alors même que ses moyens diminuent.»

Quelles actions avez-vous prises pour rassurer le secteur? Avez-vous rencontré les signataires de la carte blanche, qui appellent au dialogue? Si oui, quelles sont les conclusions de cette rencontre? Je vous pose régulièrement des questions du même type, mais les opérateurs et des personnalités structurantes du secteur cinéma demandent un vrai dialogue et souhaitent être reçus par la ministre de la

Culture. Je me doute bien que vous ne pouvez pas recevoir tout le monde, mais ces personnes sont importantes et ont besoin d'une rencontre avec vous.

Par ailleurs, je voudrais vous interroger sur la problématique plus large du soutien à nos institutions et à leur fonctionnement, des institutions que la carte blanche met en évidence. Quelles sont votre analyse politique et votre évaluation du fonctionnement des instances d'avis et de concertation, tel qu'elles fonctionnent aujourd'hui? Comment entendez-vous les soutenir ou les renforcer?

Quant à l'aspect budgétaire, la carte blanche évoque l'annulation de l'indexation, la diminution de treize millions d'euros de la dotation de la RTBF, la réduction de deux millions d'euros du budget du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) et les recours introduits par Netflix et Disney contre le décret du 7 décembre 2023 modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA»). Avez-vous de nouveaux éléments relatifs à ces sujets?

À la suite de nos derniers échanges, lors desquels vous avez annoncé une réflexion sur les modalités de financement du CCA, des pistes de réflexion se sont-elles dégagées? Avez-vous engrangé des éléments nouveaux et progressé dans cette réflexion, notamment sur la possibilité de réallouer des aides non consommées à de nouveaux projets? Si oui, sur quelles bases?

Enfin, comme le rappelle l'étude réalisée par Deloitte et commandée par l'Union des producteur·ices francophones de films & séries (UPFF+), le cinéma est un secteur économique à forte plus-value en termes d'emploi et d'économie. Avez-vous sollicité les ministres régionaux de l'Emploi et de l'Économie pour dégager des pistes de réflexion communes afin de soutenir le secteur? Si oui, quelles sont-elles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance du contenu de la carte blanche publiée le 12 mars dernier. Sachez que mon cabinet avait été contacté en amont par les signataires.

Tout d'abord, je rappelle que les éléments de votre question qui ont trait à la dotation de la RTBF n'entrent pas dans mon champ de compétences; je vous invite donc à interroger Mme Galant à ce sujet.

Ensuite, des réflexions sont effectivement en cours. Elles visent à envisager les modalités de financement du CCA. À ce stade, je ne peux donc vous en dire davantage, l'étude Deloitte ne m'étant toujours pas parvenue dans sa version complète. Quand j'en accuserai réception, je prendrai langue avec les ministres régionaux.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai maintes fois eu l'occasion de rappeler l'importance que revêt la culture dans son acceptation la plus large au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La concertation est une valeur primordiale pour le gouvernement actuel. La Fédération Wallonie-Bruxelles, les ministères qu'elle fédère et, en l'occurrence, le CCA assurent de longue date une concertation continue avec les secteurs d'activités professionnelles. Un *monitoring* constant existe depuis 1996 entre le CCA et le secteur de l'audiovisuel par le biais du Comité de concertation, devenu la Chambre de concertation après l'entrée en vigueur du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance»). Celui-ci instaure des chambres de concertation, chargées d'émettre des avis sur les différentes politiques sectorielles. Par le biais de ces instances, les échanges entre les représentants des associations professionnelles ont un caractère permanent et visent constamment l'adaptabilité des dispositifs de soutien à la réalité du secteur, dans le respect de l'intérêt général et de la création cinématographique et audiovisuelle.

J'en profite pour vous annoncer que j'ai récemment rendu mes décisions relatives au renouvellement et à l'octroi de reconnaissance des fédérations professionnelles culturelles, mes choix ayant été guidés par le souci de tout mettre en œuvre pour favoriser la qualité du dialogue sectoriel.

Le décret «Nouvelle gouvernance» prévoit également l'existence de commissions d'avis. Dès lors, la Commission du cinéma est l'instance d'avis chargée de me remettre des avis sur les demandes d'aide à la création pour les courts ou longs métrages – fiction, animation, documentaires –, au stade de l'écriture, du développement ou de la production, ainsi que sur les demandes de soutien pour le fonctionnement des différents opérateurs, exploitants de salle, distributeurs, ateliers, structures de diffusion, plateformes numériques ou organisateurs de festival.

Le fonctionnement de la Commission du cinéma est très encadré. Celle-ci remet des avis pertinents et motivés, dans le respect des critères prévus par les décrets sectoriels et des réalités budgétaires. Comme dans d'autres secteurs d'activité, la Commission du cinéma fait face à des pressions en augmentation constante. En huit ans, les demandes ont explosé de plus de 71 %. Cette progression est réjouissante, car elle témoigne du dynamisme du secteur de l'audiovisuel, mais elle pose toutefois de vrais défis de fonctionnement à la commission et au pouvoir subventionnant qui voient le cadre actuel réglementaire mis à rude épreuve. Nul ne peut prévoir la façon dont la demande évoluera à l'avenir, mais il appartient à l'administration, à la Chambre de concertation et au cabinet à travailler main dans la main à l'élaboration de mesures à court et moyen termes visant à assurer le bon fonctionnement de la Commission dans l'immédiat.

Du reste, des réflexions sont en cours afin d'évaluer les changements à intégrer aux réglementations sur un plus long terme, ce qui permettrait à l'ensemble des

opérateurs que j'ai cités de faire face à cette explosion du nombre de demandes, surtout si celle-ci se poursuit.

Je tiens à remercier les 130 membres de la Commission du cinéma ainsi que l'ensemble des commissaires culturels qui travaillent d'arrache-pied depuis cinq ans dans le cadre de leurs missions. Vous n'êtes pas sans savoir que leurs mandats se terminent en août prochain, date à laquelle au moins 50 % des membres actuels seront remplacés pour le nouveau quinquennat. Je remercie par ailleurs les 314 professionnels du secteur qui ont posé leur candidature pour rejoindre la Commission du cinéma. Cet engouement est rassurant, car il témoigne de l'intérêt profond de ces professionnels pour le secteur, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la culture en général.

Concernant le décret «SMA», je n'ai pas d'éléments nouveaux à vous apporter. Nous sommes toujours au même stade: le gouvernement a validé les mémoires et les avocats vont s'échanger ces derniers. Je ne peux rien vous dire de plus vu que la procédure est en cours. Celle-ci va durer des années!

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, vous m'invitez à interroger Mme Galant au sujet de la RTBF. Pour ma part, je vous engage à chaque fois à discuter avec votre collègue pour définir un avis commun. Certes, nous nous renvoyons la balle, mais il serait bon qu'un jour, vous me répondiez que vous avez discuté avec Mme Galant pour aboutir à une décision conjointe. C'est en tous cas ce que j'attends.

Vous me dites que l'étude commandée à Deloitte ne vous est pas parvenue en version complète. Je transmettrai l'information. Cela n'échappera pas à ceux qui suivent nos travaux. J'espère que l'étude complète vous sera transmise dans les plus brefs délais.

Je reviens régulièrement sur le décret «SMA». Je sais que les mémoires ont été déposés et que la procédure prendra du temps. Toutefois, la communication est importante et mon rôle est de vous dire de ne pas céder sur les taux de contribution. Vous avez été très rassurante à ce sujet, je vous le concède.

Toutes ces questions de financement sont importantes, mais j'en viens maintenant au cœur de ma question portant sur le fonctionnement des instances d'avis. Cela revient à s'interroger sur le cœur de notre système. Vous ne l'avez pas remis en question, mais vous mentionnez un élément perturbateur extérieur: l'explosion du nombre de demandes. C'est un peu le serpent qui se mord la queue. Vous n'avez pas pointé de dysfonctionnements dans la gouvernance, contrairement à certaines critiques formulées dans la carte blanche. Vous identifiez plutôt un élément extérieur qui fait pression, à savoir l'explosion du nombre de demandes. Cela démontre une chose: il faut allouer plus de moyens au cinéma!

1.11 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan de la Foire du livre de Bruxelles»

M. Olivier Maroy (MR). – L'édition de 2025 de la Foire du livre de Bruxelles s'est clôturée le soir du dimanche 16 mars. Les lecteurs étaient au rendez-vous puisque, d'après les premiers chiffres, pas moins de 85 000 personnes ont arpenté les allées de la Foire du livre. C'est 5 000 de plus qu'en 2023, et surtout 10 000 de plus que l'an passé. L'événement a attiré de nombreuses familles, mais aussi des adolescents et de jeunes adultes, un public d'ordinaire moins présent dans les libraires.

C'est la richesse des événements qui sont proposés qui fait le succès de la Foire du livre. Ainsi, avec ma collègue Fadila Laanan et des réalisateurs, j'ai participé à un débat, fort intéressant, sur la politique culturelle du cinéma belge. Le public vient non seulement pour ces débats, mais aussi pour rencontrer des auteurs. Ils étaient 1 252, cette année, à s'être déplacés à la Foire du livre, un nombre assez élevé. C'est sans doute l'une des raisons du succès de cette édition. Les exposants sont également satisfaits, puisque les ventes ont augmenté, selon eux, d'environ 20 %.

Madame la Ministre-Présidente, comment analysez-vous le succès de cette édition de la Foire du livre de Bruxelles? J'imagine que ce succès vous réjouit également étant donné que cet événement est soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Voyez-vous des améliorations à apporter?

J'insiste sur le rôle de cet événement dans la filière du livre. Il serait d'ailleurs intéressant d'observer les répercussions dans les semaines et les mois à venir, la Foire du livre étant une vitrine formidable pour les auteurs.

Je profite de cette question pour aborder le projet d'augmentation de la TVA sur le livre, dont il est éventuellement question au niveau fédéral. Avez-vous déjà pris contact avec le ministre fédéral des Finances à ce sujet? Alors que nous nous sommes battus pour instaurer un prix unique du livre en Belgique, une augmentation de la TVA ne serait pas une bonne nouvelle pour le secteur.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La Foire du livre venant de se terminer, son bilan officiel n'est pas encore disponible. Néanmoins, certains éléments expliquent déjà son succès, notamment la diversité des activités. Le «Village famille» a pris de l'ampleur avec trois espaces: une scène de rencontre, un chapiteau pour lecture et une zone d'atelier. Cela a provoqué un afflux de classes et de jeunes visiteurs. Ensuite, les journées professionnelles des 13 et 14 mars ont rassemblé près de 600 participants, essentiellement des enseignants, des bibliothécaires et des éditeurs. Ce fut un vrai carrefour d'échanges.

Certaines thématiques programmées ont rencontré un vif succès. La romance, notamment, a su séduire le public avec un espace spécifique, le «*Romance Corner*». La dimension européenne et les sujets d'actualité ont également suscité un réel intérêt. Un autre point fort a été la mise à l'honneur de l'Allemagne grâce à la

présence active de la Foire du livre de Francfort. L'engouement a été le même pour les éditeurs suisses et québécois, toujours très attendus par un public fidèle. Enfin, la recette gagnante de la Foire du livre reste la même: un accès gratuit, une large offre littéraire et des moments d'échange uniques, notamment sur l'édition francophone et l'adaptation cinématographique.

Bien entendu, quelques pistes d'amélioration méritent réflexion. Il conviendrait de développer des opportunités professionnelles pour les éditeurs et acteurs du livre, d'accueillir plus de délégations étrangères par souci de réciprocité ou encore de renforcer la préparation des visites scolaires pour optimiser l'expérience des élèves.

La Foire du livre n'est pas qu'un simple événement grand public; elle dynamise l'écosystème du livre et stimule la culture et l'économie locale. Elle sert de tremplin aux auteurs et autrices, facilite les négociations de droits, favorise les rencontres professionnelles et valorise les prix littéraires qui dopent ensuite les ventes en librairie.

Par ailleurs, la présence massive des jeunes lecteurs et lectrices cette année n'est pas un hasard. La programmation a su capter leur attention avec des auteurs et autrices et des thèmes qui leur parlent: l'amour, la liberté et l'identité, sans oublier les mangas et la romance, genres qu'ils plébiscitent. La gratuité et la facilité d'accès ont fait le reste. La Foire du livre est un lieu vivant où l'on trouve de tout: des livres, des auteurs et autrices, des dédicaces, des ateliers, des spectacles, et même à boire et à manger.

Je m'oppose clairement à toute augmentation de la TVA sur le livre. Ce dossier reste une priorité et sera défendu lors des prochaines conférences interministérielles Culture (CIM Culture). La Foire du livre est un rendez-vous incontournable, un moteur pour le secteur, une fenêtre ouverte sur le monde. Notre priorité est de continuer à la faire rayonner.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre-Présidente, comme moi, vous êtes enthousiaste face au succès de la Foire du livre. La nouvelle formule de cet événement, adoptée depuis quelques années, offre au public un accès gratuit et de nombreuses animations. On se rend à la Foire du livre pour rencontrer des auteurs, obtenir des dédicaces. Il faut poursuivre dans ce sens et éventuellement, comme vous l'avez suggéré, renforcer le côté professionnel de l'événement en organisant des rencontres avec les différents opérateurs de la filière. Pourquoi ne pas également allonger la durée de la Foire du livre? Un jour supplémentaire serait sans doute appréciable. Je m'y suis rendu deux jours et il y avait un monde fou dans les allées.

Je regrette seulement les tags qui ont visé ma formation politique et son président. Ces dégradations sur un bâtiment superbement rénové sont inacceptables. La Gare maritime est magnifique et c'est vraiment dommage. Les tags «MR

facho» ne sont pas très malins et constituent une atteinte à l'état de droit et à la liberté d'expression, car Georges-Louis Bouchez était invité à débattre à la Foire du livre. Le mot «débat» n'est pas un vilain mot, il faudrait peut-être l'apprendre à certains!

1.12 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Baisse de la programmation culturelle dans les lieux de diffusion?»

Mme Fadila Laanan (PS). – La culture est un pilier fondamental de notre société, permettant à tout un chacun de participer à la vie culturelle de notre Fédération. Beaucoup d'institutions culturelles nous alertent parce qu'elles se voient contraintes de diminuer leur programmation de spectacles pour des raisons budgétaires. Selon mes informations, les indexations ne permettent pas de faire face à des coûts de production, de diffusion et de promotion des événements culturels, des coûts qui sont en constante augmentation. Par ailleurs, l'augmentation du prix des billets n'est pas une option pour les lieux de diffusion, car ils souhaitent garantir un accès démocratique à la culture: les citoyens sont eux-mêmes confrontés à une baisse significative de leur pouvoir d'achat, ce qui ne risque pas de s'améliorer avec le gouvernement Arizona.

Il semble désormais difficile de maintenir une programmation aussi riche et accessible qu'auparavant; cette difficulté risque d'ailleurs d'empirer d'année en année. Les institutions confrontées à cette réalité doivent donc diminuer leur ambition artistique. Pour les artistes, cela limite les possibilités de se produire et, donc, d'être rémunérés. Pour le public, cela veut dire moins de culture tout simplement.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous reçu les mêmes informations de la part des acteurs de la culture? Disposez-vous d'une objectivation de ces informations, par exemple sous la forme d'une étude de l'évolution de la programmation des lieux de diffusion dans les différents secteurs de la culture? Une réflexion est-elle en cours pour adapter les aides aux réalités économiques spécifiques des institutions, sans renoncer aux objectifs d'accessibilité de la culture, de diversité de l'offre et de soutien à l'emploi artistique?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question porte principalement sur la programmation des lieux de diffusion des arts de la scène, incluant la musique et les arts vivants.

Les bilans sectoriels présentés à la fin de l'année 2024 et au début de l'année 2025 ont montré que l'offre et la fréquentation des spectacles en 2022-2023 sont restées comparables à celles de 2018-2019, soit avant les périodes de confinement. Il est important de souligner que le nombre de spectacles proposés n'est pas directement corrélé au niveau de fréquentation. En effet, la capacité des salles ou le

nombre de représentations d'un même spectacle jouent un rôle déterminant. Le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène») tient compte de ces réalités en fixant deux objectifs essentiels: la rencontre entre les œuvres et le public, d'une part, et l'excellence artistique, d'autre part.

Contrairement à certaines affirmations, le secteur des arts de la scène a bénéficié ces dernières années de l'indexation et aussi d'une augmentation significative des budgets alloués. La conclusion des contrats et des contrats-programmes à la fin de la législature précédente a entraîné une augmentation atteignant en moyenne 40 %, ce qui représente une hausse nette de 20 % après neutralisation de l'indexation. Ces nouveaux moyens financiers devraient permettre aux opérateurs de renforcer l'offre culturelle. Cela ne signifie pas nécessairement une augmentation du nombre de spectacles différents, mais plutôt une augmentation du nombre de représentations. Les effets concrets de cette évolution seront visibles dans les rapports d'activité de 2024, attendus à partir de juin 2025.

L'année 2024 a également été marquée par la première évaluation du décret («Arts de la scène») et l'utilisation des nouveaux financements. Pour garantir un suivi efficace, les modalités d'évaluation et de *reporting* ont été profondément revues. Désormais, nous disposerons d'indicateurs plus précis, alors que la volonté est de réduire la charge administrative des opérateurs culturels. Ces nouvelles données permettront d'analyser à la fois la fréquentation et le nombre de représentations, mais aussi la qualité des productions grâce à un dispositif d'auto-évaluation.

Par ailleurs, la révision du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française vise à mieux articuler les aides à la création et celles dédiées à la diffusion, notamment en milieu scolaire, où des moyens supplémentaires ont été alloués.

Toutefois, un défi demeure: le déséquilibre croissant entre l'offre artistique et la capacité de diffusion. En d'autres termes, si le nombre de productions augmente, les possibilités de représentations restent limitées, ce qui entraîne une pression accrue sur les structures culturelles et leurs équipes. Les programmateurs sont aujourd'hui submergés par les demandes de créateurs, tandis que le taux de remplissage des salles reste incertain. Cette situation qui frôle l'impasse appelle une réflexion approfondie que je ne manquerai pas de mener avec mon cabinet.

Trois questions se posent. Premièrement, sur un territoire aussi restreint que celui de notre Fédération, ne vaudrait-il pas mieux aligner la formation artistique et les réalités du marché de la diffusion? Deuxièmement, la répartition budgétaire entre la création et la diffusion est-elle toujours adaptée aux besoins actuels du secteur? Troisièmement, faut-il repenser certains dispositifs pour ajuster les aides aux réalités économiques des différents acteurs, notamment en s'inspirant des approches par filières organisées pour les musiques actuelles ou les arts visuels?

Le gouvernement entend répondre à ces questions en évitant les solutions de simple reconduction. Il convient d'adapter les politiques publiques aux évolutions du secteur, afin d'assurer un équilibre durable entre la création, la diffusion et l'accessibilité des œuvres au public.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je constate que vous menez une réflexion approfondie et les questions que vous soulevez sont effectivement fondamentales. Il serait judicieux, en effet, d'interroger les liens entre création, production et diffusion, cette dernière étant souvent un peu plus pauvre – certains spectacles très coûteux ne se jouant parfois qu'une, deux ou trois fois tout au plus.

Certes, je me réjouis de l'ampleur de l'offre de créations et de productions, car elle reflète l'enthousiasme et le dynamisme de notre communauté d'artistes. Mais il faut aussi évaluer et instaurer des indicateurs de performance. Le terme peut paraître choquant, car il ne s'agit pas ici d'un domaine privé ou commercial. Cependant, les indicateurs de performance servent aussi à évaluer la qualité, la diversité et le respect des valeurs que la Fédération Wallonie-Bruxelles chérit.

Dans tous les cas, je perçois votre volonté d'aller de l'avant. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet lors des audits. Le débat est utile. Certes, vous avez rappelé que les arts de la scène ont bénéficié d'un refinancement, mais beaucoup d'opérateurs ont aussi disparu lors du dernier renouvellement des contrats-programmes. Il faudrait évidemment élargir l'enveloppe budgétaire, mais nous savons que ce n'est pas possible. Il faudra sans doute se montrer plus critique et réfléchir à une meilleure ventilation du budget.

1.13 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre»

1.14 Question de Mme Geneviève Lazon, intitulée «Parcours législatif du projet d'arrêté d'exécution du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – L'édition 2025 de la Foire du livre a été un succès; avec 85 000 visiteurs, elle a battu son record d'affluence. C'est d'autant plus réjouissant qu'il y a cinq ans, le secteur du livre ne se portait pas au mieux et que l'événement était même menacé de disparition. Je suis donc ravie de constater que les investissements dans ce secteur ont payé. Il faut donc continuer à soutenir la Foire du livre.

En ce qui concerne les moyens déployés pour soutenir le secteur, je soulignerai le Contrat pour la filière du livre, adopté en 2022, et le décret du 4 avril 2024 relatif

au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre. Selon la presse, l'avant-projet d'arrêté d'exécution de ce décret aurait enfin été débloqué et devait être examiné par le gouvernement avant le 21 mars. C'est une avancée attendue par le secteur, notamment les auteurs, les éditeurs et les libraires, qui bénéficieront d'un cadre de soutien amélioré.

Madame la Ministre-Présidente, j'aimerais aborder avec vous les modalités de mise en œuvre des mesures relatives à certains points de blocage. L'un d'entre eux concerne la compatibilité des bourses littéraires avec les allocations de l'Office national de l'emploi (ONEM). Il semblerait que la réponse que l'ONEM vous a donnée à ce sujet soit assez complexe et qu'il sera nécessaire d'analyser les situations individuelles au cas par cas. Dès lors, comment seront gérées ces modalités de mise en œuvre? Quelles actions concrètes seront-elles entreprises pour éviter que ce dispositif crée des inégalités ou des obstacles administratifs trop lourds? Quelle sera la procédure et selon quel délai sera-t-elle établie? Je précise que ces questions ne préjugent en rien de la difficulté de la situation.

Par ailleurs, à la suite de l'introduction de nouveaux éléments de clarification, vous avez indiqué que le texte de l'arrêté susmentionné devra repasser devant le Conseil d'État avant une seconde lecture du gouvernement. Quelles sont les modifications qui ont rendu obligatoire ce deuxième passage au Conseil d'État? Quel est le calendrier prévu pour l'adoption définitive de cet arrêté? Cela fait partie des inquiétudes de certaines commissions d'avis qui, dans le cadre de leur renouvellement, craignent de devoir gérer un arriéré en fonction du moment où l'arrêté sera définitivement adopté.

D'un point de vue plus transversal, au-delà du texte de l'arrêté proprement dit, quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour assurer le soutien et le suivi de la pleine application de ce décret dans le futur? Quelles sont vos pistes de déploiement?

Enfin, comment soutenez-vous le Contrat pour la filière du livre? Avez-vous déjà entamé des actions pour poursuivre la politique de mise en cohérence? Celle-ci englobe toute la filière et tous les opérateurs dans une vision politique très intéressante et constitue un soutien structurel de fond. Entendez-vous la poursuivre?

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – La presse a récemment rapporté que l'avant-projet d'arrêté d'exécution du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre allait bientôt voir le jour. Porté initialement par votre prédécesseure, ce texte, très attendu par l'ensemble des acteurs du secteur, pourra entrer concrètement en vigueur grâce à l'effort budgétaire que vous avez consenti.

Je salue la prudence avec laquelle vous avez avancé dans ce dossier. Vous avez pris le temps de sécuriser le cadre juridique lié à l'ONEM afin d'éviter de créer de l'insécurité pour les artistes auteurs et le secteur dans son ensemble. Cette

approche témoigne de l'importance que vous accordez à ce décret et de votre volonté d'aboutir à une solution pérenne.

Dans ce contexte, quelles sont les raisons qui vous ont amenée à solliciter l'avis de l'ONEM et les principales clarifications qui ont été nécessaires sur la question du cumul des bourses avec les allocations sociales? Quelles sont les étapes restantes, notamment le renvoi du texte au Conseil d'État? Quel est votre calendrier pour une adoption définitive de l'arrêté?

Enfin, la Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que le livre doit être considéré comme un produit culturel exceptionnel pour lequel il convient de maintenir un taux de TVA de 6 %, voire d'abaisser cette taxe à 0 %, comme le permet la directive européenne à ce sujet. De quelle manière allez-vous défendre cette exception culturelle aux niveaux fédéral et européen? Quels sont les leviers d'action à votre disposition?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je me réjouis de l'adoption en seconde lecture, lors de la séance du gouvernement du 14 mars, de l'avant-projet d'arrêté d'exécution du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre. Ce texte permettra à l'ensemble de la filière du livre d'être mieux soutenue et financée. Les modifications apportées n'étaient pas substantielles; elles visaient principalement à prendre en considération les derniers retours du secteur. Le gouvernement m'ayant chargée de requérir à nouveau l'avis du Conseil d'État, j'ai introduit une demande à cet effet le 17 mars. Le Conseil d'État a jusqu'au 16 avril pour rendre son avis. La troisième et dernière lecture devrait donc avoir lieu à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. L'arrêté devra ensuite être publié au Moniteur belge et entrera en vigueur dix jours plus tard.

Mon cabinet a également demandé à l'ONEM d'apporter une réponse univoque et fondée aux questions relatives aux bourses d'écriture des fédérations professionnelles d'auteurs. L'objectif était de déterminer dans quelle mesure les bénéficiaires d'une bourse étaient tenus de déclarer leur activité de création et la durée qui lui était associée, dès lors qu'ils perçoivent déjà une allocation de chômage, une allocation de travailleurs des arts ou une allocation d'interruption de carrière. Il fallait s'assurer de la compatibilité de ces dispositifs d'aide avec les régimes concernés et évaluer les conséquences pour chaque cas de figure. La réponse de l'ONEM est plutôt rassurante; toutefois, chaque cas devra être analysé individuellement.

La TVA sur le livre fait partie des sujets traités par le groupe de travail «Lecture et économie du livre», qui rassemble des membres de mon administration, de *Literatuur Vlaanderen* et du *Medienzentrum* de la Communauté germanophone. Les réflexions de ce groupe de travail ont abouti à l'envoi d'une lettre signée par les

trois ministres-présidents et les ministres communautaires de la Culture à M. Van Peteghem, qui était ministre fédéral du Budget durant la précédente législature. Tous y réaffirment leur opposition à la hausse de la TVA sur le livre.

Le principal objectif de la présente législature est l'adhésion des Régions au Contrat pour la filière du livre. Le comité technique, qui regroupe l'administration, les opérateurs et les fédérations de professionnels, travaille à la définition de dix actions prioritaires qui seront traduites en objectifs et en livrables. Je ne manquerai pas de vous les présenter en temps voulu, Mesdames les Députées.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour ces réponses précises, notamment au sujet de l'agenda. Vous affirmez que les modifications apportées à l'avant-projet d'arrêté ne sont pas substantielles. Je vous remercie donc de prendre le problème à bras-le-corps et de faire évoluer la situation. L'adhésion des Régions est importante et nous pourrions éventuellement intervenir, notamment auprès de la Région wallonne, pour faire avancer les choses.

Du reste, je trouve amusant que Mme Lazon et moi-même ayons abordé la même question sous des angles différents. Je me suis davantage intéressée à la filière du livre, tandis qu'elle s'est surtout penchée sur la TVA, ce qui est assez représentatif du point de vue politique. Il n'en reste pas moins que nous sommes toutes deux intéressées par vos réponses à propos de ces deux sujets.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez raison de vous réjouir du déblocage de la situation. Je croise les doigts pour que l'avant-projet d'arrêté aboutisse rapidement. Bien entendu, la situation est complexe vis-à-vis de l'ONEM, mais l'important est de s'attaquer au problème et de trouver des solutions.

Concernant la TVA, je note qu'une augmentation n'est pas à l'ordre du jour et que le taux resterait à 6 %. C'est important, car cela va dans le sens de l'accès à la culture pour tous. En effet, le livre donne vraiment accès à la culture et touche toutes les générations, des plus petits aux aînés.

1.15 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Semaine de la musique belge – édition 2025»

Mme Sabine Roberty (PS). – La Semaine de la musique belge, qui s'est tenue cette année du lundi 27 janvier au dimanche 2 février, a une fois de plus mis à l'honneur la richesse et la diversité de notre patrimoine musical. Organisée par le Conseil de la musique, Court-Circuit, la RTBF, VI.BE, Clubcircuit et la VRT (*Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie*), cette édition avait pour but de renforcer les échanges entre les différentes communautés linguistiques du pays et à rassembler les acteurs de la scène musicale belge.

Madame la Ministre-Présidente, dans ce cadre, quelles ont été les différentes actions et initiatives menées par le Conseil de la musique, Court-Circuit et la RTBF? Ont-elles rencontré un franc succès? Disposez-vous d'informations quant aux retombées économiques et culturelles de la Semaine de la musique belge? Dans l'affirmative, quelles sont-elles et quels en sont les principaux enseignements? Au-delà de la Semaine de la musique belge, quels sont les efforts déployés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir et promouvoir notre patrimoine musical national?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La troisième édition de la Semaine de la musique belge s'est en effet tenue cette année du 27 janvier au 2 février et s'est clôturée sur une très bonne note.

Depuis son lancement, cet événement prend de l'ampleur et l'énergie déployée pour son organisation porte ses fruits. Les différents partenaires se félicitent de l'engouement démontré par les publics. Cela est notamment dû à l'important travail de communication mené par les ASBL, le Conseil de la musique et Court-Circuit, qui a mené à la participation d'un grand nombre d'acteurs de la filière musicale en Fédération Wallonie-Bruxelles: salles de concert, disquaires, labels, etc. Cette filière est d'ailleurs en expansion constante depuis le lancement de l'initiative. Cette Semaine de la musique belge a également donné lieu à des visites guidées de coulisses destinées au public et aux artistes en herbe ou encore à des séances de dédicaces. Je précise que la collaboration avec l'équipe organisatrice flamande s'est très bien déroulée.

Les retombées économiques sont difficilement chiffrables du fait de la multiplicité d'opérateurs qui participent à l'événement. Cela nécessite donc un travail de collecte d'informations conséquent. Surtout, la majorité des retombées ont la particularité d'être indirectes ou tardives. Je prendrai ainsi l'exemple d'un citoyen qui découvre, grâce à cet événement, l'interview d'un groupe ou qui entend un extrait de morceau de celui-ci, ce qui l'incite ensuite à acheter une place pour aller voir ce groupe en concert.

Comme je l'ai dit à votre collègue Mme Desalle, en séance plénière il y a quelques semaines, le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à cette initiative, qu'il soit direct ou indirect, vise avant tout à mettre un coup de projecteur sur les talents du territoire de notre Fédération et à permettre à un nouveau public de découvrir plus de culture et donc plus de musique.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse rend effectivement compte de l'organisation remarquable de cette édition de la Semaine de la musique belge. Vous avez aussi parlé d'un soutien important en termes de communication. À cet égard, je dois bien reconnaître que les opérateurs

ont fait un excellent travail pour faire parler d'eux. C'est un véritable coup de projecteur qu'a reçu cette belle et troisième édition; vivement la prochaine!

1.16 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Annonce du retrait de la République démocratique du Congo de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – La République démocratique du Congo (RDC) a récemment annoncé, par l'intermédiaire de sa ministre de la Coopération internationale, son refus de participer à la 46^e Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) organisée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et prévue en novembre 2025 à Kigali, sous réserve néanmoins que le pays hôte ne soit pas modifié.

Cette décision s'inscrit dans un contexte de tensions croissantes entre la RDC et le Rwanda, ce dernier commettant des agressions régulières sur le territoire congolais. Le Rwanda est également pointé du doigt pour son non-respect des principes fondamentaux de l'OIF, ce qui pose naturellement question quant au choix de mener la prochaine conférence sur son territoire. Cette position de la RDC, que l'on pourrait qualifier de boycott, est soutenue par plusieurs voix congolaises, dont l'ancien organisateur des neuvièmes Jeux de la Francophonie à Kinshasa. Ce dernier va jusqu'à plaider pour une suspension, voire un retrait définitif pur et simple de la RDC de l'OIF.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, quelle est la position du gouvernement quant à la décision de la RDC de ne pas prendre part à cette conférence si elle se tient à Kigali? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été consultée, ou du moins associée, aux discussions concernant l'organisation de la 46^e Conférence ministérielle de la Francophonie à Kigali? Si oui, a-t-elle soutenu ou non la candidature du Rwanda, sachant que le pays ne respecte manifestement pas les valeurs fondamentales de l'OIF? Dans l'affirmative toujours, soutient-elle, dans les circonstances actuelles, la tenue de cette conférence au Rwanda?

Existe-t-il des discussions au sein de l'OIF pour évaluer les implications diplomatiques et politiques de ce choix d'organisation? L'OIF a-t-elle pris des initiatives pour favoriser une médiation ou un dialogue entre la RDC et le Rwanda? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles perçoit-elle la montée des revendications en RDC appelant à un retrait de l'OIF et, dans certains cas, à une réduction de l'usage du français au profit de l'anglais? Ce mouvement pourrait-il affecter les relations entre la Francophonie et les pays africains et quelles actions peuvent-elles être entreprises pour l'empêcher? Malgré les tensions et la guerre qui règnent à l'heure actuelle, des initiatives visant à renforcer les liens entre la RDC et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-elles à l'étude?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Monsieur le Député, avant de répondre à vos questions, il convient de rappeler que la CMF est organisée une fois par an. Lors des années où se tient le Sommet de la Francophonie, soit un an sur deux, la CMF se déroule dans le pays hôte du Sommet. C’est ainsi que la dernière CMF – à laquelle j’ai d’ailleurs pris part – s’est tenue au mois d’octobre dernier à Paris. Pour les CMF organisées durant les années sans Sommet, l’OIF lance un appel aux États et gouvernements membres désireux de l’accueillir. Le Rwanda est le seul pays qui a déposé sa candidature pour la CMF de 2025. Cette candidature unique a été avalisée en octobre dernier.

Quant à l’intention de la RDC de ne pas y participer, la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout comme la Belgique, en a pris bonne note. La CMF est prévue les 20 et 21 novembre 2025 à Kigali. À ce jour, compte tenu de la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Rwanda, il n’est pas prévu que la Fédération Wallonie-Bruxelles envoie un représentant à la CMF. Nous nous tenons informés et suivons l’évolution de la situation de près. Je continuerai à consulter les services des Affaires étrangères sur cette question.

En ce qui concerne les initiatives prises par l’OIF pour favoriser le dialogue entre la RDC et le Rwanda, la crise dans l’est de la RDC a été abordée lors de la préparation des textes adoptés à l’occasion du dernier Sommet et notamment dans la résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l’espace francophone. Lors de la dernière réunion de sa Commission politique, organisée le 12 février dernier, l’OIF a aussi évoqué l’envoi d’une mission en RDC.

Par ailleurs, les revendications de la RDC appelant à un retrait de l’OIF sont étroitement liées à la crise dans l’est de la RDC. Je ne crois pas qu’il y ait un rejet de la langue française dans cette région du monde. La prochaine réunion de la Commission politique de l’OIF aura lieu dans le courant du mois d’avril prochain. Les sujets que je viens d’évoquer y seront certainement abordés au regard de l’évolution de la situation.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Depuis la rédaction de ma question, la rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et la Belgique a été actée. Dans ce contexte, une délégation belge aurait donc évidemment beaucoup de mal à assister à la CMF.

Il faut être attentif à la situation tendue entre la RDC et le Rwanda, deux membres de l’OIF. Celle-ci doit prendre sa part dans la recherche nécessaire de la paix. C’est un chemin particulièrement difficile, mais l’OIF ne peut pas rester observatrice. Dans ce cadre, le fait qu’un pays en guerre contre un autre pays de l’OIF accueille une conférence est assez surprenant. Pour assurer sa sérénité et préserver son rôle, l’OIF doit rester attentive à la situation de crise et l’opposition de divers pays africains. Afin d’éviter que l’OIF devienne une institution en déclin, dont le rôle serait de plus en plus remis en question, la Fédération Wallonie-

Bruxelles doit apporter sa pierre à l'édifice pour qu'une voix singulière y soit entendue.

1.17 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Programmation du Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) à Paris»

Mme Fadila Laanan (PS). – En articulation avec les politiques de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et le travail de ses agences, le Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) à Paris constitue un formidable outil de promotion et de valorisation des artistes belges francophones en France.

Le CWB a su évoluer au fil du temps pour exploiter au mieux ses remarquables infrastructures et adapter sa programmation en fonction de toutes les opportunités qui se sont présentées pour remplir au mieux ses objectifs et devenir un lieu de référence dans la capitale française. Pourtant, les choix en la matière sont extrêmement compliqués à effectuer vu la diversité des disciplines, le nombre de talents que compte notre Communauté et sans doute d'autres contraintes plus locales.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont les grands axes du programme du CWB à Paris pour la saison 2024-2025 et, s'il est déjà élaboré, pour la saison 2025-2026? Les orientations de la programmation ont-elles évolué ces dernières années? Certaines disciplines qui y seraient moins présentes font-elles l'objet d'une réflexion spécifique afin d'y accorder une attention accrue par le biais d'autres dispositifs?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question me permet de mettre en lumière le travail de structuration des cadres de programmation que le CWB a engagé en 2019. Ce processus a permis d'identifier des échéances claires en fonction des publics ciblés et de mieux intégrer certains secteurs artistiques alors moins couverts, tels que le numérique, la création sonore contemporaine ou encore les sciences humaines.

La programmation 2024-2025 s'inscrit dans cette dynamique et se structure autour de plusieurs axes forts. Elle s'articule en labels, cycles et festivals et se déploie à la fois au sein du centre et en dehors afin de renforcer la visibilité des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2025, la programmation du CWB sera particulièrement riche et diversifiée avec, entre autres, 128 événements au total, dont 98 organisés au centre même. Parmi ces événements, je citerai quatre expositions collectives, trois festivals – sur les arts vivants, le cinéma et la création sonore –, 12 cycles thématiques autour de la littérature, des films d'artistes et du cinéma francophone et deux «Labo_Demo» qui sont des dispositifs dédiés à valoriser la création contemporaine émergente en collaboration avec des écoles supérieures des arts (ESA) de la

Fédération Wallonie-Bruxelles et de France. Je mentionnerai également la participation à six réseaux importants, ainsi que deux projets en théâtre et en danse pour encourager les coproductions belgo-françaises.

S'ajoutent à cela plus de 100 projections de films professionnels et des collaborations avec de grands événements à Paris, comme la Nuit blanche, la Nuit des musées, le Mois du film documentaire, le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême et le Festival d'Avignon, ainsi qu'avec 28 institutions culturelles qui nous ont offert des cartes blanches. En tout, plus de 200 artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront accompagnés et soutenus durant la saison 2025.

En ce qui concerne la saison 2026, la programmation poursuivra les orientations déjà prises et accueillera des événements phares tels que la Biennale NOVA_XX, dédiée aux interactions entre art, science et nouvelles technologies en mode féminine, ainsi que le Festival Interférences et son volet sous forme d'exposition biennale.

Après plus de 40 ans d'existence, le CWB a procédé à un examen prospectif de son offre, de son efficience et de son adaptabilité. Un travail de restructuration a été mené afin d'ajuster la programmation aux mutations de son écosystème et aux besoins des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette démarche a conduit à la création de nouveaux dispositifs et à l'exploration de marchés de niche, tels que le numérique.

Dans cette dynamique, le CWB veille également à diversifier les disciplines mises en avant en coordonnant ces activités sur site et hors les murs et en collaborant étroitement avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris. Cette approche permet d'élargir le spectre des domaines représentés, tout en maintenant un équilibre budgétaire exigeant des soins stratégiques.

Les orientations effectuées ont été évaluées et les indicateurs de fréquentation professionnelle attestent de leur adéquation au marché français. Depuis 2019, la fréquentation professionnelle a connu des hausses significatives de 74 % en 2019-2020, de 112 % en 2020-2021 et de 55 % en 2021-2022. En ce début d'année 2025, le CWB a déjà accueilli 236 professionnels et 5 164 spectateurs. Par ailleurs, plus de 70 % des projets programmés au CWB ont été repris par des opérateurs français, ce qui atteste son rôle de vecteur de diffusion internationale des productions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que le gouvernement valorise les structures de production, de diffusion et de promotion, et ce, sans affecter les moyens dédiés à la création. En ce sens, le gouvernement s'est engagé à évaluer la manière dont les CWB à Paris et à Kinshasa répondent aux besoins des opérateurs, toutes disciplines culturelles confondues. Une première étape sera franchie le 9 avril, dans le cadre des consultations relatives à la nouvelle Note de

politique internationale (NPI). Le cabinet organisera alors une demi-journée d'échange avec tous les acteurs de la culture à l'international.

Mme Fadila Laanan (PS). – Je me réjouis de cette diversité. Tous ces chiffres montrent un réel engouement pour la programmation du CWB à Paris. C'est un site fondamental, car Paris est un endroit rêvé pour permettre à tous nos artistes de rendre visibles leurs créations. Le CWB s'adapte à l'évolution de notre société, ce qui me donne beaucoup d'enthousiasme et de courage. Je suivrai de très près son évolution.

1.18 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Voie vers le prochain cadre financier pluriannuel»

M. Charles Gardier (MR). – La Commission européenne a récemment publié une communication intitulée «*La voie vers le prochain cadre financier pluriannuel (CFP)*». Celle-ci met en lumière les futurs défis politiques et budgétaires qui façonneront la conception du prochain budget à long terme de l'Union européenne, lequel prendra cours en 2028. Dans ce cadre, la Commission européenne lance une consultation publique invitant les différentes parties prenantes et les citoyens à donner leur avis sur les priorités budgétaires de l'Union européenne et les politiques qu'elle devrait soutenir. Il s'agit donc d'un vaste programme.

Madame la Ministre-Présidente, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle s'intégrer dans le processus? Un appel à toutes les structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera-t-il lancé pour qu'elles fassent entendre leurs voix?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mes équipes ont effectivement bien pris connaissance de la communication qui s'intitule «*La voie vers le prochain cadre financier pluriannuel (CFP)*» et qui présente les premières orientations proposées par la Commission pour la future programmation budgétaire de l'Union européenne de 2028 à 2034. Nous suivons le dossier en étroite collaboration avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, qui mène par ailleurs une veille efficace sur les évolutions des discussions au sein des différentes filières du Conseil de l'Union européenne.

Les informations dont nous disposons laissent présager des changements à trois niveaux: l'architecture du budget européen, le fonctionnement qui serait davantage orienté vers des réformes et des résultats et le volume des fonds européens disponibles.

Tout comme moi, Monsieur le Député, vous avez certainement suivi les annonces récentes de la Commission visant à réorienter une partie du budget de l'Union européenne vers la sécurité, la défense et la compétitivité. Si cet élément peut apparaître comme une menace au vu de nos compétences, je souhaite modérer les

choses: les discussions n'en sont qu'à leur stade préliminaire. La Commission européenne fera une première proposition concrète cet été. Celle-ci sera soumise aux négociations traditionnelles entre la Commission, les États membres et le Parlement européen.

La consultation publique en ligne invite les différentes parties prenantes, en ce compris les autorités régionales et communautaires, mais également les citoyens, à donner leur avis sur les priorités budgétaires de l'Union européenne et les politiques que l'Union européenne devrait soutenir. Cette consultation est ouverte jusqu'au 6 mai et se décline en six chapitres, dont un concerne particulièrement nos compétences: *«L'éducation transfrontalière, la formation et la solidarité, la jeunesse, les médias, la culture, les secteurs créatifs, les valeurs et la société civile»*. D'autres chapitres portent sur la compétitivité, l'action extérieure de l'Union européenne ou encore la performance du budget européen.

Nous avons l'intention de participer à cette consultation afin d'y partager la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les administrations ont également été sensibilisées par le biais de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne. Par ailleurs, nous invitons tous les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à profiter de cette occasion pour exprimer leur avis; je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre part à cette consultation et à en parler autour de vous.

De plus, la Fédération Wallonie-Bruxelles contribue à la définition du positionnement belge à travers sa participation aux travaux de coordination intrabelge, présidés par le SPF Affaires étrangères, et ce, en étroite collaboration avec le cabinet du ministre-président wallon. À cette occasion, nous avons rappelé l'importance que nous accordons au principe de subsidiarité et au rôle essentiel des entités fédérées dans la construction européenne et la gestion des fonds européens.

Par ailleurs, je ne manquerai jamais de rappeler la contribution essentielle de nos établissements d'enseignement supérieur à l'objectif de compétitivité, au niveau tant de la recherche que de la formation.

Plus généralement, l'objectif de valoriser et de développer des compétences ne pourra pas être atteint sans une éducation et une formation continues solides. Le capital humain est et restera la plus précieuse de nos matières premières pour atteindre ces objectifs.

Enfin, l'objectif de la Commission européenne de soutenir l'État de droit passera toujours par une culture non instrumentalisée et non asservie à tout pouvoir, ainsi que par des médias libres et indépendants. La défense de nos valeurs n'a pas de prix!

M. Charles Gardier (MR). – À mes yeux, cette consultation est une opportunité. Il est probable que les budgets soient réorganisés pour privilégier la sécurité. Il serait dommage que certaines matières qui nous sont chères, comme la culture ou

encore le patrimoine, soient, à l'avenir, considérées non essentielles. Il est dès lors primordial que les associations et acteurs de terrain partagent un maximum d'informations au moyen de cette consultation.

Nous nous plaignons souvent de ne pas être entendus au niveau européen. Il faut donc se saisir de cette occasion.

1.19 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et la Belgique: impact sur les relations et les projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles?»

1.20 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «État des relations diplomatiques entre le Rwanda et la Belgique»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La récente rupture des liens diplomatiques entre le Rwanda et la Belgique soulève de nombreuses interrogations quant à ses répercussions sur les collaborations en cours, notamment dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et sur les projets financés par Wallonie-Bruxelles International (WBI). Cette décision du Rwanda fait suite à une première rupture: l'annonce par le Rwanda, le 18 février 2025, de la suspension du programme d'aide bilatérale 2024-2029 avec la Belgique. Pour rappel, la Belgique et le Rwanda sont partenaires dans la coopération au développement depuis 1962.

Le Rwanda figure parmi les trois principaux bénéficiaires de la coopération belge au développement, qui appuie le programme de développement durable du Rwanda en faveur du bien-être socio-économique de sa population. Le partenariat belgo-rwandais 2019-2024 se concentre sur trois secteurs principaux, en accord avec les priorités du gouvernement rwandais. Il existe une longue tradition d'échanges et de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur belges et rwandais. Le gouvernement belge finance plusieurs de ces partenariats par l'intermédiaire du Conseil interuniversitaire flamand et de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Ces projets se développent essentiellement dans le domaine de la santé et de l'agriculture.

La Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des relations historiques avec la Francophonie et soutient plusieurs initiatives dans les pays francophones, y compris au Rwanda. Or, ce changement diplomatique a des conséquences sur les programmes de coopération, les projets éducatifs et culturels, ainsi que sur la présence de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des instances internationales francophones.

Dans ce contexte, Madame la Ministre-Présidente, quels sont les projets financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont en cours ou prévus au Rwanda?

Quel est le montant de ces projets et comment comptez-vous réaffecter ces montants? Quelles mesures la Fédération envisage-t-elle de prendre pour garantir la continuité ou la redéfinition des programmes touchés par cette rupture diplomatique, afin de préserver les réalisations en cours et achever au mieux les projets au bénéfice de la population et des organisations jusqu'à présent soutenues?

Quelles conséquences cette rupture pourrait-elle avoir sur les relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'OIF, notamment dans la représentation et la coopération avec le Rwanda? La Fédération prévoit-elle de prendre des initiatives pour préserver ses engagements au sein des instances francophones face à cette nouvelle donne diplomatique?

Le dynamisme de la coopération francophone repose sur des partenariats solides entre les pays et les institutions engagés dans la promotion de la langue et des valeurs de la Francophonie. Dès lors, il est essentiel d'anticiper les conséquences de cette crise diplomatique afin de garantir la poursuite des actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles au bénéfice des populations concernées.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le 17 mars 2025, le Rwanda a annoncé la rupture de ses relations diplomatiques avec la Belgique, accusant notre pays d'avoir pris parti contre Kigali dans le conflit en cours dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Cette décision a conduit à l'expulsion réciproque des diplomates des deux nations. Le ministre des Affaires étrangères, Maxime Prévot, a immédiatement réagi en condamnant la situation.

Avons-nous des représentants sur place actuellement? Il me semble qu'aucun agent de WBI n'est dépêché à Kigali, mais des membres de l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE) sont-ils toujours là-bas?

Quelle est leur situation? Seront-ils également rapatriés? Des dispositions sont-elles prévues, ou doivent-elles l'être, pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens belges résidant au Rwanda et des citoyens rwandais résidant en Belgique?

Des projets de coopération sont-ils en cours? Dans l'affirmative, lesquels? Quelles sont les éventuelles répercussions de la situation sur ces projets? Comment se poursuivent les échanges académiques et culturels avec le Rwanda dans un tel contexte? Si les relations diplomatiques sont en suspens au niveau fédéral, qu'en est-il en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des discussions sont-elles en cours au sein de l'APEFE afin de rétablir le dialogue? Quelles informations en découlent?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le 17 mars dernier, le Rwanda a annoncé la rupture des relations diplomatiques avec notre pays avec effet immédiat. Le 18 février dernier, le Rwanda avait déjà décidé unilatéralement de suspendre le programme de

collaboration bilatérale entre les deux pays, mis en œuvre par Enabel, l'Agence belge de développement, pour la période 2024-2029.

En ce qui concerne les entités fédérées, un accord de coopération a été signé le 20 février 2019 entre le Rwanda, la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF). Cependant, cet accord n'a jamais été suivi de réels effets et aucune commission mixte permanente n'a vu le jour avec le Rwanda.

En ce qui concerne notre présence sur place, nous n'avons pas de délégation générale au Rwanda. Une représentation de WBI est toutefois assurée depuis le mois de juillet 2024 par un bureau conjoint de WBI et de l'APEFE situé à Kigali. Le représentant de ce bureau, de nationalité belge, ne dispose cependant pas du statut de délégué général ou du statut diplomatique. Il ne fait donc pas partie des diplomates belges qui ont dû quitter le territoire rwandais.

Les activités du bureau conjoint WBI-APEFE sont gelées depuis le mois de février. D'après nos dernières informations, il n'existe pas de problèmes d'insécurité ou de tensions spécifiques à l'égard du personnel expatrié belge ou du personnel local travaillant pour des structures belges. Malgré la crise actuelle, l'équipe de l'APEFE au Rwanda continue à travailler relativement normalement. Cependant, la fermeture de l'ambassade de Belgique à Kigali risque de compliquer l'accès aux informations sensibles et aux éventuelles alertes de sécurité. Désormais, c'est l'ambassade de Belgique à Nairobi qui est chargée de la gestion des ressortissants belges au Rwanda.

WBI ne mène actuellement aucun programme de coopération directe avec le Rwanda. Concernant la coopération indirecte, WBI soutient dix projets qui sont mis en œuvre par des ONG de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je confirme qu'à ce jour, la coopération indirecte n'est pas affectée par la suspension de la coopération bilatérale entre la Belgique et le Rwanda. De ce fait, tant l'État fédéral que les entités fédérées maintiennent ce volet des activités de coopération internationale.

De son côté, l'APEFE est présente au Rwanda depuis 1986 et mène actuellement deux projets. Un premier projet vise l'accès de jeunes défavorisés à des emplois décents dans des métiers techniques. Pour la période 2022-2026, ce projet est financé par la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD). Le deuxième projet vise la mise sur pied d'un dispositif de formation de conseillers en énergie renouvelable, financé par l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) pour la période 2024-2026.

L'ARES est impliquée dans sept projets en cours, dont un projet d'appui institutionnel à l'Université du Rwanda. Nous n'avons pour l'instant pas connaissance de demandes d'opérateurs qui souhaiteraient suspendre leur activité au

Rwanda, mais nous restons à leur écoute et nous leur apporterons l'appui nécessaire s'ils le demandent.

La rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et la Belgique n'a pas d'incidence sur les relations et la coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'OIF. Cependant, la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie (CIM) est prévue les 20 et 21 novembre 2025 à Kigali. À ce jour, au vu de la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Rwanda, la Fédération n'a pas prévu d'y envoyer un représentant.

Pour terminer, je rappelle que, tant pour la situation au Rwanda que celle en RDC, mon cabinet est en contact quasi permanent avec le cabinet du ministre-président wallon Adrien Dolimont, avec le cabinet du ministre fédéral des Affaires étrangères Maxime Prévot ainsi qu'avec WBI, l'ARES et le SPF Affaires étrangères et Coopération. Nous suivons toutes et tous la situation de très près et de la manière la plus coordonnée possible.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Je suis rassuré de savoir qu'il n'y a pas de risque direct pour le personnel qui se trouve là-bas. À côté de cela, la situation a quand même des conséquences, puisque vous avez pris la décision de n'envoyer personne à Kigali pour la prochaine CMF, Madame la Ministre-Présidente.

Les projets me semblent tout à fait intéressants, c'est pourquoi j'espère qu'ils ne seront pas impactés ou qu'ils pourront se terminer de la meilleure des façons.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie également d'avoir fait état de la situation et d'avoir fait part de la coopération avec les différentes entités de ces pays impliquées dans la gestion de cette crise diplomatique. Il convient de trouver une réponse équilibrée et réfléchie. Je vous sens très attentive à la situation.

1.21 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Publication d'une lettre ouverte sur la situation à Gaza signée par plus de 6 700 membres de la communauté académique belge»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous ai interrogée le 22 janvier dernier au sujet de la lettre ouverte signée par au moins 6 700 membres de la communauté académique belge réclamant un cessez-le-feu à Gaza. Ces académiciens, académiciennes, chercheurs, chercheuses, étudiants et étudiantes ont demandé de rompre les liens avec des institutions académiques et non académiques, israéliennes ou étrangères, qui se sont rendues coupables ou complices de violations flagrantes du droit international. Ils ont aussi demandé la suspension de l'accord de participation d'Israël aux programmes européens de recherche et d'éducation, vu les massacres et les atteintes aux droits humains.

Vous m'avez répondu ceci: «La reprise du dialogue avec Israël est prévue à la fin du mois de février. Je me ferai la porte-parole de ces préoccupations et de la

demande, claire et ferme, d'analyser les collaborations avec les partenaires israéliens au regard du droit international et des droits de l'homme.»

Avez-vous porté la voix de nos recteurs et de nos rectrices au niveau européen, lors de la réunion sur l'évaluation de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël qui s'est tenue à la fin du mois de février? Quelle décision a-t-elle été prise à la suite de cette rencontre?

Depuis lors, nous avons pris connaissance de faits qui renforcent – si c'était encore nécessaire – la réalisation d'actes génocidaires vis-à-vis de la population palestinienne. Le 4 mars 2025, des associations et des citoyens ont déposé une plainte contre Challenge Airlines, une compagnie aérienne basée à Liège Airport, pour complicité de crime de génocide, de crime de guerre et de crime contre l'humanité. Le 8 mars 2025, une cinquantaine d'otages ont appelé le gouvernement israélien à un cessez-le-feu complet pour permettre la libération des captifs restants. Le 9 mars 2025, le gouvernement israélien a coupé l'approvisionnement en électricité à Gaza après avoir coupé l'aide humanitaire quelques jours auparavant. Le 11 mars 2025, une coalition de douze associations israéliennes, appelée The Platform, a exigé dans un communiqué l'application du droit international et la mise en œuvre des décisions de la Cour internationale de justice (CIJ) pour mettre un terme à la catastrophe humanitaire à Gaza et à la souffrance des populations civiles des deux communautés. Le 13 mars 2025, une commission d'enquête de l'Organisation des Nations unies (ONU) a accusé Israël d'avoir commis des «actes génocidaires» à Gaza.

Le jeudi 13 mars toujours, une commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a dénoncé les attaques «systématiques» d'Israël contre la santé sexuelle et reproductive à Gaza. Cette commission d'enquête a indiqué avoir «constaté que les autorités israéliennes ont en partie détruit la capacité des Palestiniens à Gaza – en tant que groupe – à faire des enfants, à travers la destruction systématique des soins de santé sexuelle et reproductive». Elle a ajouté ceci: «Cela correspond à deux catégories d'actes génocidaires dans le Statut de Rome et la Convention sur le génocide, y compris le fait d'infliger délibérément des conditions de vie calculées pour entraîner la destruction physique des Palestiniens et d'imposer des mesures visant à empêcher les naissances.» Selon les enquêteurs indépendants de l'ONU, un génocide est un crime «commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux» et cinq types d'actes peuvent être considérés comme constitutifs d'un génocide.

Le 18 mars 2025, la commissaire européenne à l'Aide humanitaire, Mme Hadja Lahbib, qui a notamment pour compétence l'état de préparation et la gestion des crises, a appelé à mettre un terme à l'escalade à Gaza après de nouveaux bombardements israéliens qui ont fait plus de 200 morts. En réalité, ces bombardements qui ont duré dix minutes pendant la nuit ont fait plus d'un millier de morts, dans

le non-respect total du cessez-le-feu. Mme Lahbib a déclaré ceci: «La nouvelle escalade à Gaza est dévastatrice. Les civils sont confrontés à des souffrances inimaginables. Cela doit cesser [...] Il est impératif de revenir à un cessez-le-feu immédiatement.»

Madame la Ministre-Présidente, ces faits alarmants se sont déroulés sur un délai très court. Or, l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël est toujours en vigueur à ce jour. Que faut-il de plus pour mettre un terme sans délai à la participation d'Israël aux programmes européens de recherche et d'éducation? Le gouvernement israélien jouit d'une impunité structurelle et il agit de manière délibérée et en temps réel pour réaliser un des plus grands massacres modernes envers les enfants, les femmes, les journalistes, les acteurs culturels, les médecins, les acteurs humanitaires et, en fin de compte, un peuple tout entier.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, depuis votre question d'actualité au mois de janvier, la situation à Gaza est restée malheureusement alarmante. Les violences qui s'y déroulent, malgré les appels internationaux à un cessez-le-feu, continuent d'aggraver une crise humanitaire déjà dramatique. La multiplication des attaques contre les civils, les restrictions sur l'aide humanitaire et les violations du droit international demeurent inacceptables.

Pour répondre à vos questions, je reprécise, au vu de la répartition des compétences dans notre pays, que c'est bien le SPF Affaires étrangères qui a participé à la réunion du 24 février 2025 du Conseil des affaires étrangères (CAE) de l'Union européenne, qui était suivi par la 13^e réunion du Conseil d'association Union européenne-Israël. Lors du CAE, les coopérations académiques n'étaient pas un point formel à l'ordre du jour. Cependant, conformément à mon engagement lors des réunions de préparation, mes équipes ont bien fait part de nos préoccupations à ce sujet au SPF Affaires étrangères.

Au vu de l'actualité au moment de la réunion, les principaux points d'attention de notre pays se sont concentrés sur l'appel insistant au respect du droit international et du droit international humanitaire, avec des références plus précises aux obligations juridiques d'Israël, à la mise en œuvre complète d'un cessez-le-feu, à la lutte contre l'impunité et l'appui à la Cour pénale internationale (CPI), à l'urgence humanitaire et au soutien envers l'*United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East* (UNRAW), l'agence des Nations unies fournissant une aide et une assistance aux réfugiés palestiniens.

En outre, tout en rappelant ces principes, la Belgique a jugé opportun de prôner le maintien d'un dialogue constructif entre l'Union européenne et l'État d'Israël, sans pourtant se contenter du «*business as usual*». La Belgique portera également une attention aux enjeux de la réunion du 14 avril 2025 du Conseil d'association Union européenne-Palestine.

En ce qui concerne les leviers que je peux activer, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, je saisis l'opportunité d'une rencontre future avec la commissaire européenne à l'Éducation et à la Culture, Mme Roxana Minzatu, pour transmettre les préoccupations et attentes du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). Mes demandes porteront sur une analyse coordonnée, au regard du droit international et des droits humains, par les services de la Commission européenne, des collaborations avec les partenaires israéliens et palestiniens impliqués dans des programmes d'éducation et de recherche européens. À ce jour, aucune avancée n'a été réalisée dans ce dossier et l'Union européenne n'a pas établi une position consensuelle.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que je reste mobilisée par cette problématique et que j'entretiens à ce sujet des contacts étroits avec le SPF Affaires étrangères.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – J'entends bien les éléments de réponse que vous me donnez, Madame la Ministre-Présidente. Croyez bien que le tweet du 24 février 2025 du ministre des Affaires étrangères, Maxime Prévot, à l'issue de la rencontre avec les autorités israéliennes, n'est pas passé inaperçu. Je le cite: «J'ai rappelé que l'accord d'association UE-Israël doit reposer sur le respect des principes démocratiques et droits humains. Cet accord offre de nombreuses opportunités de coopération bénéfiques, dont nous souhaitons continuer de profiter mutuellement. Une solution pacifique de long terme ne pourra se façonner qu'à travers des collaborations politiques franches et constructives.»

À l'issue de cette rencontre, et en lisant cette phrase, c'est le sentiment d'un certain *«business as usual»* qui domine, contrairement à ce que vous laissez entendre. J'en suis choqué! Je rappelle que les principes élémentaires du droit international ne sont pas respectés aujourd'hui! J'attends de votre part, en tant que ministre-présidente, que vous interveniez pour mettre un terme à ce qui constitue un avantage important pour l'État d'Israël, car les actions de génocide sont à présent clairement établies, notamment dans des rapports réalisés par des organisations et des associations internationales.

Vous dites vouloir transmettre la demande du CRef. Au nom d'Ecolo, je demande que l'accord d'association avec Israël soit suspendu, parce qu'un de ses articles, portant sur les droits humains, n'est tout simplement pas respecté.

On est, rendez-vous bien compte, dans ce qui est la «poursuite d'un génocide»! Cette association de termes, «poursuite d'un génocide», est en soi particulièrement violente. Je ne manquerai pas de vous interpeller à nouveau à ce sujet. J'ose espérer que la situation évoluera favorablement. Vous avez un champ d'intervention et votre responsabilité est en jeu!

(Mme Fadila Laanan prend la présidence)

1.22 Question de M. Bruno Lefèvre, intitulée «Conséquences pour le monde associatif de la réduction de la déduction fiscale sur les dons»

1.23 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «La charte associative: quelle mise en œuvre?»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Bruno Lefèvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, l'accord de gouvernement fédéral, négocié par votre parti, prévoit que la déduction fiscale accordée aux dons passera de 45 à 30 %. Une opinion publiée dans *«La Libre Belgique»* le 13 mars dernier revient sur les conséquences de cette mesure, qui risque évidemment de réduire l'attractivité du système de dons et donc d'entraîner une baisse de leurs montants. L'article souligne que de nombreuses associations, petites ou grandes, actives notamment dans le domaine de la citoyenneté ou de la culture, comptent fortement sur ce type de recette pour financer leurs projets. Cette mesure menace également la pérennité des structures les plus fragiles, qui dépendent fortement des dons.

Vous avez indiqué il y a quelques semaines que les différents secteurs ne nourrissaient pas d'inquiétudes majeures à ce sujet. Est-ce toujours le cas? Avez-vous pris des initiatives dans ce cadre? Par exemple, envisagez-vous d'établir un cadastre des opérateurs culturels et des associations d'éducation permanente dont le financement repose en partie sur les dons, afin d'anticiper les effets de la mesure fédérale? Vos contacts avec vos collègues du pouvoir fédéral vous ont-ils permis d'y voir plus clair sur le calendrier et les modalités de la mise en œuvre de cette mesure?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La Charte associative est un projet de longue date qui visait à définir des relations équilibrées entre les pouvoirs publics et le secteur associatif en garantissant l'indépendance de ce dernier et en favorisant une coopération constructive. Les travaux ont démarré au début des années 2000 et la Charte a été adoptée en 2009, sous forme de motion, par les parlements francophones. Son application nécessitait toutefois un accord de coopération entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française (COCOF).

De nombreuses lenteurs et complexités politiques ont finalement torpillé ce processus. En 2013, un accord de coopération semblait proche d'aboutir, mais il n'a pas survécu aux négociations interminables qui caractérisent notre paysage institutionnel. Pourtant, la Charte associative est fondamentale pour encadrer des principes essentiels, tels que la liberté d'association, l'égalité de traitement, la complémentarité entre action publique et action associative ou encore la reconnaissance de l'expertise associative comme un levier démocratique.

Par ailleurs, au-delà des défis structurels liés à la reconnaissance du secteur associatif, je mentionnerai une mesure récente du gouvernement fédéral: la réduction de l'avantage fiscal sur les dons aux associations. Cette décision assumée par votre parti, Madame la Ministre-Présidente, constitue une menace directe pour le tissu associatif. Alors que les associations peinent déjà à boucler leur budget, cette diminution de la déduction fiscale risque en effet d'affecter lourdement leur financement en décourageant la générosité des citoyens.

Elle s'ajoute aux coupes budgétaires de 5,4 millions d'euros opérées dans les subventions facultatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles – encore une mesure de votre parti et de votre partenaire de majorité. Ces économies touchent directement les associations, également en Wallonie. À mon sens, cette mesure semble paradoxale: d'un côté, vous dites vouloir renforcer le rôle du secteur associatif et, de l'autre, vous lui retirez une source de financement essentielle, pour des gains budgétaires relativement limités.

Où en est le projet de la Charte associative? Quelles actions concrètes envisagez-vous pour donner à cette Charte un cadre juridique applicable? Envisagez-vous la mise en œuvre de la Charte? Dans l'affirmative, quelles mesures votre gouvernement compte-t-il prendre pour garantir une véritable reconnaissance du rôle du monde associatif et assurer sa participation effective aux décisions qui le concernent? Comment allez-vous le protéger des nombreuses attaques dont il fait l'objet?

Enfin, quelle est votre position sur la réduction de l'avantage fiscal pour les dons aux associations? Avez-vous défendu auprès du gouvernement fédéral l'importance de préserver ce mécanisme essentiel au financement du secteur associatif? Celui-ci constitue en effet un pilier essentiel de notre démocratie et de notre cohésion sociale. Par conséquent, il est urgent d'en finir avec les contradictions politiques et de lui donner les moyens de fonctionner durablement et sereinement.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je commencerai par aborder la question de la réduction de la déduction fiscale sur les dons. Le 13 mars, j'ai bien pris connaissance de l'article de «*La Libre Belgique*» qui fait état de l'inquiétude de près de 500 opérateurs belges. L'article fait mention de 2 500 associations et fondations réparties sur tout le territoire belge; il est évident que, parmi celles-ci, figurent des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui seront concernés et qui doivent donc être inquiets.

La déductibilité fiscale des dons passe de 45 à 30 %. Toutefois, elle aurait pu descendre à zéro, mais certains partis s'y sont opposés. Néanmoins, on peut craindre que cette mesure ait des répercussions sur le nombre de dons ou sur le montant de ceux-ci. *A priori*, il est difficile d'identifier précisément ses effets et, partant, le comportement des contribuables. À l'heure actuelle, des associations ou des

fondations n'ont pas interpellé mon cabinet à ce sujet. Il n'est donc pas question, à ce jour, de réaliser un cadastre, tant ce travail serait fastidieux. Toutefois, nous restons attentifs et à l'écoute des différents secteurs.

J'en viens à la Charte associative. Celle-ci est avant tout un engagement de qualité de gouvernance de la part de l'autorité publique; une gouvernance basée sur les principes de la liberté d'association, de la reconnaissance du rôle essentiel des associations et de la réponse aux besoins de société, sur le plan tant de la démocratie que de la cohésion sociale. La Charte associative défend également un principe d'égalité de traitement et de transparence, tant des pouvoirs publics que des associations. Il s'agit de veiller à la subsidiarité de l'action publique par rapport aux initiatives associatives et de garantir la concertation et la responsabilisation au travers de la reconnaissance des fédérations représentatives des secteurs comme interlocuteurs de concertation.

Une des difficultés rencontrées par mes prédécesseurs résidait dans l'écriture d'un décret-cadre sur le sujet. Idéalement, un tel texte serait nécessaire. C'est pourquoi, lors de la législature 2014-2019, le gouvernement a inscrit des principes dans les décrets relatifs à la culture, en se basant sur la motion adoptée en 2009 et sur des principes de bonne gouvernance.

Le gouvernement wallon prévoit, dans sa DPR, de transposer la Charte associative dans un décret-cadre. Mon gouvernement s'inscrira dans la continuité de ces travaux. La double casquette du ministre Coppieters facilitera cette continuité et permettra s'assurer la cohérence.

Vous connaissez ma volonté d'avancer de manière pragmatique: je veille donc à ce que les principes de la Charte soient appliqués dans les textes légaux que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuve.

La Charte associative et son application seront également des éléments centraux lors de la négociation sur le transfert des budgets des aides à la promotion de l'emploi (APE), qui est au programme de la législature actuelle. Ces principes seront également rappelés aux membres composant les commissions d'avis actives dans les domaines qui sont de ma compétence, à commencer par la culture et l'éducation permanente.

M. Bruno Lefèvre (PS). – La situation aurait pu être pire, avec une suppression de la déduction fiscale. Contrairement à ce que vous croyez, Madame la Ministre-Présidente, beaucoup d'associations et de structures sont très inquiètes. Elles ne vous interpellent pas directement, car vous n'êtes pas directement responsable. Pour des structures comme le Télévie, qui ont vu leurs dons augmenter depuis des années, les conséquences risquent d'être catastrophiques. Ces associations n'auront alors d'autre choix que de vous demander des financements complémentaires. Vous serez alors dans une situation extrêmement compliquée.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La décision du gouvernement fédéral signe l'arrêt de mort de certaines associations. Le gouvernement fédéral réduit substantiellement les recettes des associations, alors que l'économie réalisée, au regard du budget total, n'est pas énorme. Cela me choque.

Je regrette cette mesure qui heurte les associations et qui modifie le cadre réglementaire sur lequel elles s'appuient pour obtenir des subventions. Vous dites que la déduction aurait pu être supprimée, Madame la Ministre-Présidente. Le gouvernement fédéral aurait aussi pu l'augmenter à 50 ou à 60 % afin de soutenir davantage le secteur. Les Belges effectuent des dons de bon cœur, mais aussi en tenant compte de la reconnaissance du soutien à ces associations.

Cette décision donne un très mauvais signal et vous n'avez visiblement pas la pleine mesure des conséquences qu'elle aura sur les associations. On ne peut pas, d'un côté, défendre la Charte associative qui affirme le soutien aux associations et prône leur développement et leur indépendance et, d'un autre côté, prendre une décision radicale qui ampute les moyens de fonctionnement de ces dernières.

2 Ordres des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Amandine Pavet, intitulée «Éviction des arts amateurs du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française», de Mme Anne Lambelin, intitulées «Besoins budgétaires dans les secteurs de la culture» et «Situation en République démocratique du Congo», de M. Grégory Chintinne, intitulée «Appel à projets annuel “Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité 2025”», de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Capitale européenne de la culture 2030», et de Mme Sabine Roberty, intitulée «Universités du troisième âge», sont retirées.

Les questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Anne Lambelin, intitulée «Propos de la vice-présidente du gouvernement concernant le financement de la culture élitiste», et de M. Vincent Crampon, intitulée «Exposé d'orientation politique volet “Constitution et Renouveau institutionnel”», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h25.*